

Commémoration du bicentenaire de la Révolution française

1989, année du bicentenaire de la Révolution française sera marquée par de multiples manifestations. A n'en pas douter, les Français démontrent un intérêt visible pour cet événement essentiel de notre vie nationale.

Je crois que les raisons en sont assez simples : la Révolution de 1789 a délivré un message de portée universelle, qui conserve aujourd'hui encore toute sa valeur et son actualité. L'impétueux courant d'idées neuves qui en a émergé, ne serait ce que les trois mots "LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ" (cette devise républicaine issue de 1789 et jamais achevée dans sa réalisation), fait de la Révolution un moment décisif dans la formation des traditions démocratiques du peuple Français. La Révolution a répondu à l'aspiration profonde des Français de cette époque à plus de justice, c'est-à-dire d'égalité, à plus de liberté en proclamant que les "Droits de l'homme", devaient trouver dans les "Droits du citoyen" une expression concrète sur les plans civil, social, politique.

Bon nombre de nos concitoyens reconnaissent dans le peuple de 1789 — celui des villes et des campagnes qui prit une part décisive dans la Révolution — l'anticipateur de nos espoirs présents.

Aujourd'hui, dans la mémoire historique de la plupart des Français, notamment des travailleurs, la Révolution française existe comme un moment essentiel de la promotion des droits des petites gens, des opprimés, des exploités. Même confus, ce souvenir est conforme à la vérité des choses.

A cet égard notamment, la municipalité du Guilvinec se devait dans ce cinquième numéro de notre bulletin municipal, de marquer, à sa manière, cette commémoration. C'est à Pierre-Jean BERROU que nous avons, cette fois encore, demandé de relater comment cet événement essentiel de notre vie nationale fut ressenti dans notre petite région bigoudène et plus particulièrement au Guilvinec. La tâche s'avérait, au départ, extrêmement difficile, sinon insurmontable (Le Guilvinec — Pierre-Jean le dit lui-même — n'était à l'époque ni paroisse, ni commune, ce qui rend les recherches très délicates). Avec la perspicacité et la persévérance que nous lui connaissons, P.-J. BERROU s'est attelé à la tâche et il faut dire que la production qu'il nous fournit aujourd'hui dépasse, et de loin, nos espérances les plus optimistes. Merci donc à Pierre-Jean pour cette nouvelle contribution historique à notre Bulletin Municipal, contribution qui nous dévoile un espace jusque là pratiquement inconnu de notre passé local, si ce n'est par ce que quelques-uns en savaient déjà, grâce notamment à l'excellent ouvrage d'Alain SIGNOR "LA RÉVOLUTION A PONT-L'ABBÉ". Merci aussi à Louis CARVAL pour les quelques photos qui illustrent la première partie de cet article.

Jean KERVISION

Le Guilvinec, Léchiagat... au temps de la Révolution

par Pierre-Jean BERROU

Etudier la Révolution de 1789 au GUILVINEC, au fin fond de la BRETAGNE, peut sembler a priori une gageure surtout si l'on sait que notre ville n'était à cette époque ni paroisse, ni commune mais seulement un hameau minuscule de la paroisse de PLOMEUR.

Certes les grandes journées révolutionnaires se sont déroulées à VERSAILLES et à PARIS où toutes les grandes décisions ont été prises, mais ne nous dit-on pas aujourd'hui que la Révolution a commencé à RENNES ? De PARIS, la vague révolutionnaire s'est ensuite propagée comme la houle en s'atténuant progressivement, mais parfois en jaillissant lorsqu'elle rencontrait un obstacle. Pensons à la VENDÉE et la BRETAGNE des Chouans, bastions de la contre-Révolution.

Selon Alain SIGNOR, dans l'histoire très approfondie qu'il a faite sur "La Révolution à Pont-l'Abbé", la prise de la BAS-TILLE eut un retentissement considérable à QUIMPER. La journée du 10 août 1792, marquant la chute du trône fut connue en un temps record à PONT-L'ABBÉ. En 1793 on cria "Vive la Montagne" à la société populaire du "Pont-libre" et dans la rue on chanta "les aristocrates on les pendra !"

Les paysans de PLOMEUR qui fréquentaient les marchés des villes ne pouvaient ignorer des événements si importants et l'esprit nouveau qui animait leurs voisins.

La Révolution fut aussi un bouleversement dans les institutions, les lois, les affaires publiques, qui pénétra jusqu'au fond des provinces. Elle fut aussi une longue période de guerres contre toute l'Europe et les Anglais ; cela, nos compatriotes ne pouvaient l'ignorer.

Nous n'avons pas cherché seulement à montrer comment les habitants du GUILVINEC, LÉCHIAGAT, PLOMEUR, avaient pu "faire la Révolution" ; nous avons surtout voulu montrer comment ils l'avaient perçue et comment ils avaient vécu de 1789 à 1799.

Nos sources locales principales viennent des renseignements donnés, par les nombreux rapports rédigés par le juge de paix du canton sur les attaques anglaises le long du littoral et les pertes de navires qui en résultaient, et d'autre part des nombreuses lettres et rapports envoyés à l'administration du département par le recteur LOÉDON de PLOMEUR qui, après quelques hésitations, embrassa la cause révolutionnaire comme il entra 30 ans plus tôt en sacerdoce.

LE GUILVINEC EN 1789 A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Le conventionnel **CAMBRY**, représentant en mission qui fit un voyage dans le Finistère en 1794, se plaignit du mauvais état des chemins qui menaient à la côte de **PENMARC'H**, encombrés de mares dans lesquelles son cheval s'était mis 4 fois à la nage ! et souligna qu'il était urgent de faire une digue à "Naotven" (grève blanche) pour s'opposer aux progrès des sables sur les terres fécondes".

Il parla très peu du **GUILVINEC** sinon pour noter que "l'ILE **TUDY**, **PENMARC'H**, **GUILFINEC**, fournissent beaucoup d'hommes à la maistrance des vaisseaux de l'Etat".

Au cours de la dernière guerre, soit celle de l'Indépendance de l'Amérique contre les Anglais à laquelle la France participa très activement par sa marine de 1778 à 1783, les pertes en hommes du **GUILVINEC** furent très lourdes : 12 disparus, morts à la mer, tués au combat, décédés à l'hôpital maritime, tous morts pour la liberté des USA, plus 3 estropiés sur les 37 pêcheurs mobilisés représentant la quasi totalité de la colonie maritime, mis à part les mousses et les retraités ; une véritable saignée.

On peut estimer qu'en 1789 la population maritime du havre de **GUILFINEC** était d'environ 30 marins pêcheurs y compris ceux de **LÉCHIAGAT** et de **LÉHAN**. Leurs noms nous sont familiers, **LEROUX**, **CRICQUET**, **TANNIOU**...

Le port avait deux rives actives mais seule la paroisse de **TREFFIAGAT** devait un droit de "pescherie et de sécherie" au seigneur, le baron du Pont-l'Abbé sans lequel "personne ne peut aller à la pêche ni mettre les bateaux et filets dehors... et sécher les filets et le poisson sur les communs" soit 45 sols, pour chaque homme versés au notaire qui passait après la messe au début de la saison.

Curieusement la paroisse de **PLOMEUR** ne payait pas ce droit au baron car elle dépendait du Roi. Louis XVI était le seigneur de **PLOMEUR**, héritage du duc de **BRETAGNE** et y touchait des redevances par l'intermédiaire de la **juridiction royale**.

Les poissons séchés selon **CAMBRY**, partaient vers **NANTES**, **BORDEAUX** et même la **CATALOGNE** par les barques de **PONT-L'ABBÉ** qui venaient se ravitailler aux pêcheries. Un rapport du commissaire **LOEDON** au cours de la Révolution note que "la pêche du merlu qui se fait au **GUILVINEC** est une branche trop faible pour qu'on s'y attarde" et encore "il s'y pratique un commerce de merlus, juliennes, congros secs mais c'est peu conséquent".

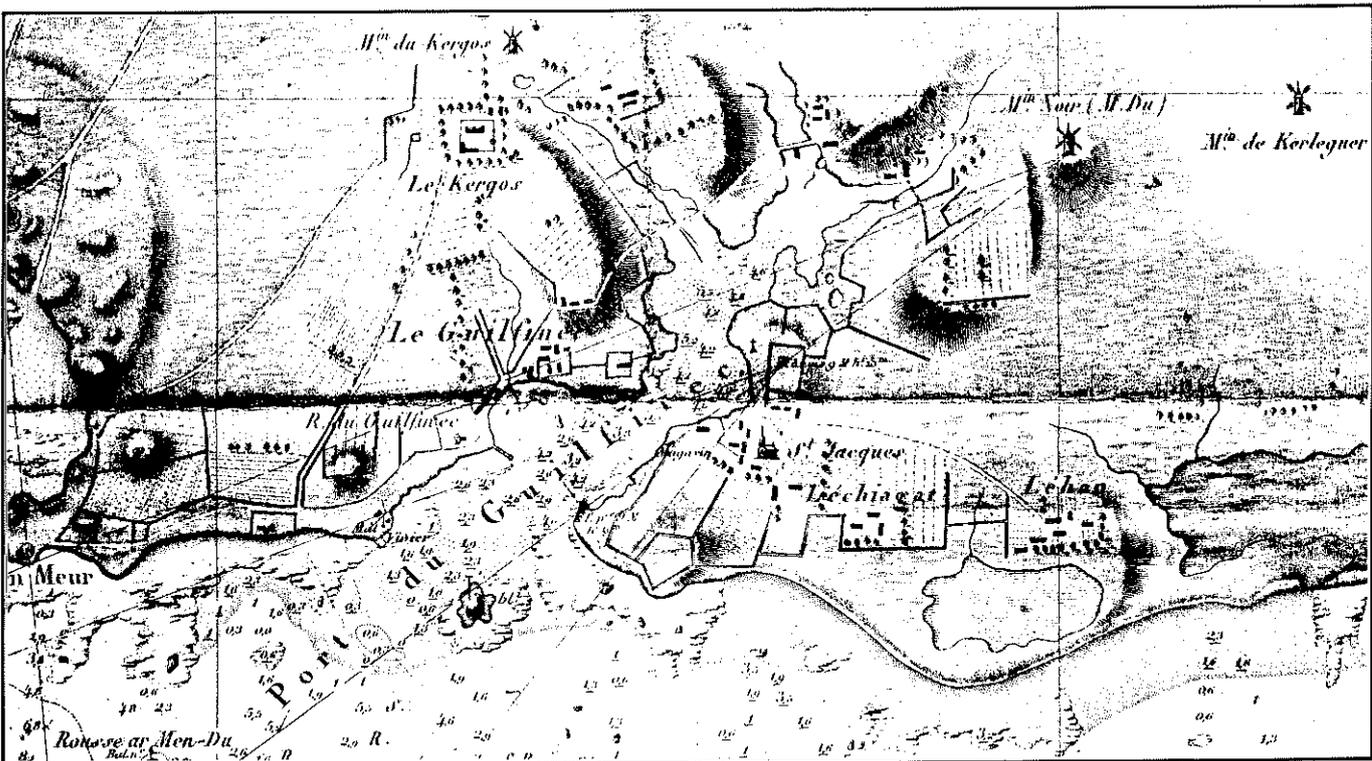
Il ne cite pas la pêche à la sardine. Combien de chaloupes ? 4 ou 5 ? Les inventaires après décès dans les maisons des Guilvinistes précisent parfois l'existence de quelques filets (sardines, merlus ?). A **TY PORS** chez **J. CRICQUET**, dans le grenier se trouvaient "4 filets et une poche drague".

Sur une vieille carte du tout début du 19^e, on remarque sur la rive de **LÉCHIAGAT** un magasin isolé. Il s'agissait sûrement d'un "magasin à faire la sardine", c'est-à-dire une presse, l'ancêtre des conserveries. Les sardines y étaient salées, pressées pour en enlever la saumure, mises en tonneaux et expédiées par les chasse-marée. A l'endroit donné une ruine suivante de saumure était encore visible vers 1890.

Un poste de gabelous alors appelés "employés des fermes du roy", commandé par le sous-brigadier **GUILCHER**, surveillait l'entrée du port, contrôlait les arrivées du sel pour la presse, les départs de poissons etc. Un rapport de l'époque, précise que "les droits perçus ne devaient pas être conséquents dans un pays où abordent peu de bâtiments si ce n'est le cas de naufrages !" Surtout que les impôts sur le sel étaient peu élevés en **BRETAGNE**, province de "petite gabelle" en raison de sa production abondante.

Les navires qui fréquentaient le "havre du Guilfinec", y venaient surtout en relâche en cas de mauvais temps. Malheureusement l'abri réel qu'il pouvait offrir alors était inabordable à marée basse en raison de l'ensablement du chenal. Pour rester à flot, les bateaux devaient se tenir au mouillage devant l'entrée, près du phare actuel. La situation y était intenable en cas de renforcement des vents d'Ouest.

LE **GUILVINEC-LÉCHIAGAT** au début du 19^e siècle, notez le mât près du corps de garde et le magasin sur la rive de **LÉCHIAGAT**.



NOTRE HISTOIRE LOCALE

Le 17 octobre 1792 le "**SAINTE-ANNE**" de BELLE-ILE de 20 tonneaux, allant à KÉRITY charger du vin fut contraint de se réfugier au port du GUILVINEC, ses ancres chassèrent sous l'effet de vents violents et le navire s'échoua sur un rocher à l'intérieur du havre. Après avoir longtemps talonné, il se rompit en deux. Les appareils furent sauvés et mis sous la surveillance de Jacques SCOUARNEC.

Les officiels chargés d'instruire les circonstances du naufrage, de procéder à l'inventaire des effets sauvés et à leur vente, ne purent trouver à se loger dans le village. Un repas leur fut cependant servi chez Isabelle CRIQUET aubergiste d'occasion. Les voilà contraints de rejoindre KÉRITY pour la nuit. LE GUILVINEC ne possédait donc aucune possibilité d'accueil pour les étrangers, aucun entrepôt pour les marchandises. Aucune activité annexe n'existait. Le port ne possédait ni charpentier, ni calfat, ni voilier. En cas d'avarie, il fallait faire venir les ouvriers spécialistes de l'ILE TUDY. Les seuls artisans du village étaient sabotiers (Mathieu GUICHAOUA, Nicolas LE BERRE) ou tailleur (Tudy GUÉGUEN).

L'agriculture

Elle était riche dans tout le CAP-CAVAL et particulièrement à PLOMEUR. "*La végétation est secondée par les sels féconds de l'océan*" dit un rapport agronomique. Ces sels féconds sont les goémons qui enrichissent la terre. La récolte du goémon d'épave était déjà une activité importante. Un inventaire à la ferme de KERSIDAL lors du décès de Riagat TANNIOU, mentionne 100 charretées de fumier de grève dans la cour ! Le fermier possédait il est vrai 6 chevaux et 6 bœufs de labour.

La richesse du pays provenait des céréales, le blé noir représentant pour beaucoup de familles une grande partie de leurs subsistances. Les cultivateurs vendaient le surplus de leurs greniers, surtout le froment, aux négociants en gros de PONT-L'ABBÉ où les caboteurs venaient le charger.

Il n'existait pas de commerce de bœufs ni de chevaux ; "*quelques menus bétails*" seulement même si les plus grosses fermes possédaient jusqu'à 8 vaches. L'élevage des moutons noirs se faisait sur les palues et les terrains vagues. A KERFRIANT chez Allour GOURMELEN, à proximité des dunes, on élevait un troupeau de 60 moutons, et chez Sébastien JAOUEN à KERSINAL "*50 moutons sont au pâturage*".

L'apiculture avait été naguère une activité réputée dans la paroisse ; Riagat TANNIOU possédait 40 ruches.

Forêts et bois n'existait pratiquement pas, quelques taillis seulement. "*Le domaine congéable auquel est assujéti ce pays est meurtrier pour les plantations. Les habitants manquent de bois*". La rareté des bois "*force les paysans à ne brûler que des tourbes, des genêts, de la bouse de vache, des landes, quelques mottes, et des goémons du rivage*" (CAMBRY).

La plupart des paysans de PLOMEUR, étaient des domaniers. La terre appartenait au seigneur : comte de DERVAL au GUILVINEC, Mascarenne de RIVIÈRE (résidant en son château de GOULIEN), Aleno de St-ALOUARN etc. pour PLOMEUR. Mais souvent elle était passée en des mains roturières, comme les bourgeois des villes : BRIZEL négociant, ARNOULT, VERRYE avocats de PONT-L'ABBÉ, LA FOURCADE de QUIMPER etc. un BARGAIN procureur à PLOUAY possédait une terre à KERFRIANT (A. SIGNOR). Parfois tout de même de riches laboureurs possédaient la terre qu'ils cultivaient.

Les bâtiments, les outils, les animaux, appartenaient aux paysans, qui pour cultiver les terres du foncier, noble ou roturier, lui versaient une rente annuelle, sorte de loyer des terres. Ainsi en 1781, G. LARNICOL exploitant "*le manoir du Rousseau et la moitié du lieu du Dran, circonstances et dépendances, le tout situé au bourg du Guilvinec*", devait payer à

Dame LE GAT "*à chaque terme de la St-Michel, 17 boisseaux d'orge (1 boisseau = 13 litres), un boisseau de bled noir et 2 Livres pour partie de la corvée*".

De l'avis général cette forme d'exploitation appelée domaine congéable, avait gardé fortement l'empreinte de la féodalité : le tenancier pouvait être congédié par le seigneur foncier, moyennant un dédommagement.

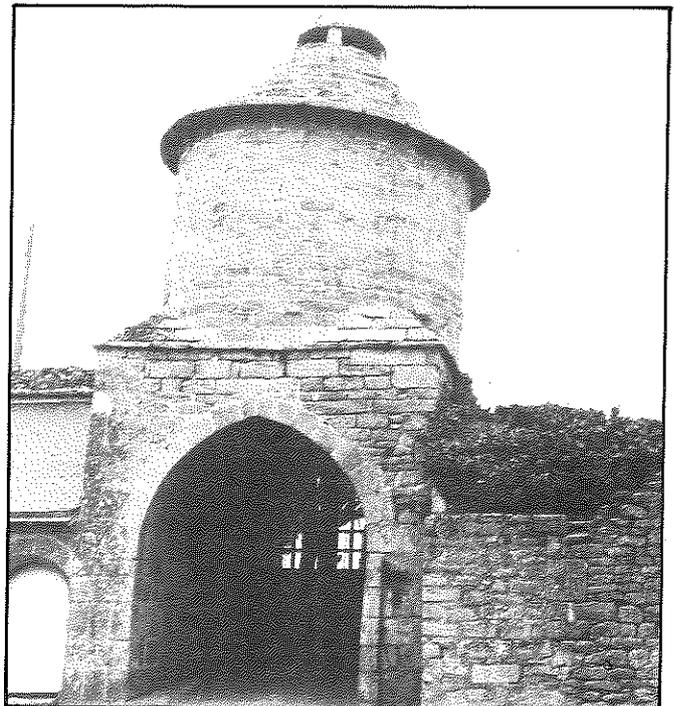
Selon le recteur LOÉDON "*le domaine congéable entrave et obscurcit les progrès de l'agriculture qui sujette à la glèbe ne s'étend pas. On n'y trouverait pas ici un sillon de plus ni de moins de labouré depuis des siècles. Sans cette entrave, les productions seraient doublées*". Le défrichement des garennes et des landes était la plupart du temps refusé par le seigneur, comme la plantation d'arbres.

LES INÉGALITÉS SOCIALES

Il est classique pour dégager les causes profondes de la Révolution de montrer l'état de la société rurale d'avant 1789, de mettre en évidence les inégalités de revenus, la richesse d'un petit nombre et la misère du peuple, mais surtout les inégalités en droit soit l'existence d'**ordres privilégiés**, la Noblesse et le Clergé. Encore fallait-il que la masse paysanne en fût bien consciente pour éprouver un mécontentement source d'agitation, de conflits ou même de révoltes. En l'absence de textes expressifs, il est bien difficile de le montrer.

La classe des nobles était représentée sur le territoire de PLOMEUR par le comte de DERVAL possédant des armoiries à l'église paroissiale, seigneur de KERGOZ, de KERLAN, SAINT-TRÉMEUR et autres lieux, non-résident dans son château, se contentant de toucher les rentes de ses domaines en réalité assez peu importants d'autant que sa sœur possédait une grande partie des terres.

Sa demeure majestueuse, Bastille en miniature, montre encore aujourd'hui son beau pigeonnier, expression des privilèges de la Noblesse. Les pigeons pouvaient bien manger le grain du paysan, celui-ci n'y pouvait rien.



Le pigeonnier de KERGOZ, au-dessus du portail, symbole des privilèges de la Noblesse.

Le droit de chasse était réservé au seigneur, mais à voir les vieux fusils dans les inventaires des fermes comme chez R. TANNIOU, ce droit devait être accordé par de DERVAL à ses paysans pendant la mauvaise saison, à condition bien sûr de ne pas tirer sur les pigeons du château. Un moulin à vent tout proche lui appartenait. Il y percevait les **banalités** sur les grains.

Le comte de DERVAL résidait dans une autre de ses propriétés à KERMINAOUET en TRÉGUNC. Les revenus globaux de ses domaines devaient être insuffisants car il embrassa la carrière des armes. Joseph de DERVAL était lieutenant des armées du roi.

Autres nobles de la paroisse : Aleno de SAINT-ALOUARN habitant le château de la VILLE-NEUVE, lieutenant de vaisseau à BREST ; Charles LE DALL, écuyer, de petite noblesse, conseiller doyen au présidial de QUIMPER, seigneur de KÉRÉON et de KERBULLIC qui venait de décéder à son hôtel quimpérois et qui fut inhumé dans ses prééminences, dans la chapelle de N.-D. de la Pitié en l'église paroissiale de PLOMEUR.

A TREFFIAGAT le comte Guillaume Du HAFFOND habitait le château de LESTRIAGAT. C'était l'un des nobles les plus riches de la région après le baron du PONT-L'ABBÉ, Jean de BAUDE.

Une très grande partie de TREFFIAGAT lui appartenait. Ses propriétés ont été inventoriées d'une manière précise en 1793 en raison de la mise sous séquestre de ses biens afin d'évaluer la part qui devait revenir à ses deux fils émigrés. Ses titres de propriété comme il l'a dit lui-même, avaient été enfermés dès 1789 *"dans des barriques pour les soustraire avec plus de facilité aux malveillants qui eussent tenté de les enlever ou de les brûler"*. Se méfiait-il de paysans de TREFFIAGAT pourtant paisibles ou bien lisait-il les gazettes de France qui relaient au début de la Révolution des pillages dans les châteaux et même des incendies volontaires pour faire disparaître les titres de propriétés et ainsi la preuve des **droits féodaux** ?

Récupérés plus tard lors de la pose des scellés, ses titres remplissaient un long panier et *"une armoire pleine depuis le haut jusqu'en bas mais dans la plus grande confusion. La mise en ordre exigerait au moins deux mois de travail assidu"* selon l'homme de loi représentant du comte.

Guillaume Charles Du HAFFOND comte de LESTRIAGAT et de KÉRÉON, en plus de son château, jardins et dépendances, futaies (18 journaux soit 9 ha) prairies (12 jx), possédait 101 propriétés agricoles acquises par *"successions au paternel depuis 3 générations"*. A TREFFIAGAT il touchait les rentes de 32 **tenures** dont deux métairies (Méziou et le vivier, cette dernière exploitée par Michel COSQUER et dont la valeur était estimée à 7 100 livres) et trente fermes (KÉRISTIN 4 864 Livres pour 17 hectares environ), SQUIVIDAN, QUELOURNOU, etc.

A KÉRISTIN, Corentin CLEAC'H livrait au comte en nature 14 boisseaux de froment, 8 d'orge et devait en outre 44 Livres en argent.

Le comte exploitait lui-même un moulin à vent qui lui rapportait 660 Livres par an. Le reste de ses terres était réparti sur de nombreuses paroisses. A PLOBANNALEC il possédait 21 exploitations dont TRONVAL, PENBANAL, 11 à LOCTUDY, 4 à PENMARC'H. A PLOVAN il était propriétaire foncier de la ferme de KERAUTRET évalué à 5 489 Livres, exploitée par Alain LOUSSOUARN. A GOUÉZEC 6 domaines, 2 à TOURC'H et d'autres à BRIEC, ST-SÉGAL, PLEYBEN, PLOMELIN, PLONÉOUR, PLOZEVET, ST-JEAN...

A PLOMEUR il ne possédait qu'un domaine et le moulin à mer estimé à 9 000 Livres, tenu par Hervé NIGNON qui lui rapportait 500 Livres par an. A LOCTUDY un autre moulin lui appartenait.

Guillaume du HAFFOND se disait toutefois agriculteur, exploitait lui-même 3 propriétés autour du château. L'inventaire de son mobilier remplissait de nombreuses pages, tant celui des appartements de Madame que celui des appartements de Monsieur.

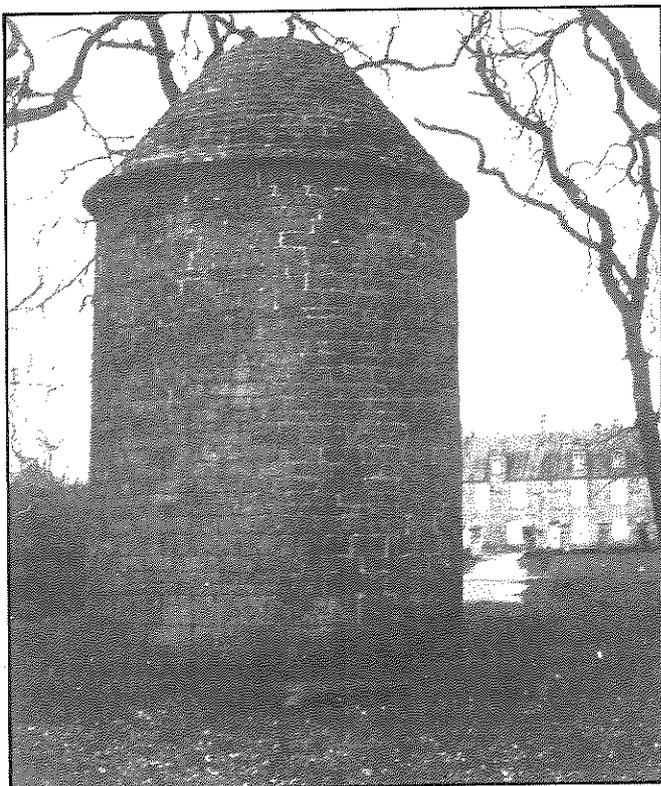
La valeur globale de sa fortune était difficile à préciser comme il le disait lui-même, compte tenu des cours variables du blé depuis 1785 et de la chute de la monnaie. Il l'estima cependant en se basant sur une moyenne des 12 années qui avaient précédé la Révolution, à près de 230 000 Livres d'argent.

S'y ajoutaient plusieurs fermes et maisons de sa femme la comtesse Marie Magdeleine LE LARGE DERVAU soit 30 000 Livres .

Si l'on pouvait comparer ses revenus annuels en rentes soit 10 00 Livres avec les francs actuels on pourrait dire qu'ils approcheraient de 35 millions de centimes, nets d'impôts. Cela uniquement de la terre, seuls revenus qui étaient autorisés aux nobles avec ceux du métier des armes.

Les gens du peuple. En 1789 les écarts de revenus étaient bien plus grands qu'aujourd'hui. La masse des travailleurs gagnait bien peu mais ce ne sont pas les pauvres qui ont vraiment fait la Révolution.

Mis à part les indigents, mendiants nombreux à PLOMEUR et surtout à BEUZEC qui étaient démunis de tout, devons nous placer les pêcheurs parmi les plus pauvres, en nous référant à un jugement porté au 18^e siècle sur la classe des pêcheurs en BRETAGNE , *"le métier était aléatoire et ses rémunérations capricieuses. Exposé à des périls incessants, à des crises sardinières périodiques qui le réduisaient à l'extrême misère, souvent le pêcheur méritait qu'on le plaigne plus que les gens aux galères"*.



Le pigeonnier du château de LESTRIAGAT.

NOTRE HISTOIRE LOCALE

Ce n'était sûrement pas la condition des patrons de charoupe du GUILVINEC et de LÉCHIAGAT qui possédaient en outre une maison et parfois des terres. Marie LE GOFF épouse de J. CRIQUET, marin décédé, élevait au bourg du GUILVINEC 3 vaches, 4 génisses, 3 veaux, 1 cochon et était fière de ses 3 armoires et de ses 2 lits clos.

Mais que penser de l'inventaire du mobilier fait après le décès à 42 ans de Jacques LE CLEAC'H, marié à Marie NICOLAS, père de 5 enfants, ancêtre des innombrables LE CLEAC'H qui ont arpenté depuis, les grèves et les quais du GUILVINEC ? Dans le penty que la famille habitait chez Alain TANNIOU à "Ty Bras" près du port on pouvait voir "un mauvais banc servant de table, un autre mauvais banc, un coffre, un mauvais lit clos accoutré de balle et un drap. Une couchette accoutrée d'un drap, 2 pots à lait, un seau et 5 écuelles, 4 cuillers, un baril avec un peu de sel, un poëlon de terre, un mauvais trois pieds". C'était tout. Voilà bien le minimum pour vivre sous un toit.

La condition était meilleure chez les paysans, petits propriétaires et domaniers. CAMBRY nota que les cultivateurs de la région de PONT-L'ABBÉ étaient les plus aisés de CORNOUAILLE et le recteur LOÉDON indiqua que ceux de PLOMEUR pouvaient avoir de 4 à 600 Livres de rente par an et posséder de beaux mobiliers.

Le mobilier pouvant en effet exprimer l'aisance, signalons que Jean RIOU de PRAT-AN-ILIS, près de l'église de SAINT-TRÉMEUR, possédait 4 lits clos bien accoutrés, un banc dossier avec une petite armoire au-dessus, 6 armoires dont 2 à 4 battants. La maîtresse de maison y rangeait 8 gilets de femme, 11 chemises, 7 coiffes, 14 draps, 12 nappes, etc. et le mari un pourpoint, des guêtres, 2 culottes (futur symbole de richesse).

PRAT-AN-ILIS n'était pourtant pas la plus grosse ferme de la paroisse. Avec ses 4 bœufs à labour et ses 4 chevaux, elle était nettement devancée par celles de Jacques BARGAIN, de Marguerite SOURON, etc. (6 chevaux et plusieurs poulains) et celle de F. CREDOU (7 chevaux).

En l'absence de bourgeoisie locale, ces paysans aisés seront bientôt désignés sous le nom de notables. Une foule de domestiques, valets, journaliers vivait autour d'eux. Un journalier pouvait gagner de 60 à 150 Livres par an en plus de la nourriture, selon le nombre de mois qu'il trouvait à s'employer.

Le Clergé. Guillaume LE SNER était recteur de PLOMEUR depuis 1787. Issu d'une famille bourgeoise de QUIMPER il avait d'abord fait ses études au collège des Jésuites de la ville avant d'entrer au séminaire. Son frère était notaire à QUIMPER.

Son prédécesseur à PLOMEUR, LE GAC de KERAOUIL avait remplacé lui-même le curé J. GUESDON recteur pendant 28 ans, avant de devenir chanoine de la cathédrale de QUIMPER. Jeune prêtre, J. GUESDON avait poursuivi ses études de théologie à la Sorbonne. Pour une population de 1 800 habitants quasi totalement bretonnante et illettrée, sans bourgeoisie instruite, l'Église pouvait ainsi se permettre le "luxe" de nommer à PLOMEUR un recteur, docteur en Sorbonne ! et ensuite un prêtre de petite noblesse, puis un bourgeois de famille influente à QUIMPER.

La raison était bien simple. La paroisse de PLOMEUR était l'une des plus convoitées de CORNOUAILLE pour ses revenus très confortables. Généralement, on la confiait à des ecclésiastiques dont les familles étaient appréciées de l'entourage de l'évêque. Plomeur avait un vicaire, Jean LE MERDY.

Curé décimateur G. LE SNER percevait la **dîme** dans toutes les fermes de la paroisse à la trentième gerbe. Une dîme donc tout à fait modique loin du dixième perçu dans certai-

nes provinces. Il évaluait lui-même l'ensemble de sa dîme à 161 boisseaux de froment, 120 de seigle, 285 d'orge, 98 d'avoine, 7 de blé noir, soit une valeur globale de 3 910 Livres. "Voilà l'état exact des bleds que j'ai reçus et qui sont en grande partie dans mes greniers au PONT-L'ABBÉ. Je n'ai reçu dans mon presbytère que la quantité de seigle et d'orge que j'ai crue nécessaire pour les besoins des pauvres de ma paroisse qui sont en très grand nombre, comme je suis dans l'usage de leur distribuer du pain une fois la semaine".

Le recteur passait parfois lui-même dans les champs pour la collecte, prélevant sans choisir une gerbe au sommet de chaque meule de trente. Après le battage, des charrois transportaient les grains vers les greniers affermés à PONT-L'ABBÉ. Ces "bleds" étaient ensuite vendus au bon moment aux négociants en gros de la ville. Dans ses comptes G. LE SNER n'évalue pas les frais de collecte, de charroi, de battage ni le loyer des greniers, pas plus que le montant des aumônes.

Il versait à PLOMEUR 54 livres pour le loyer du presbytère et pour les réparations du clocher (l'église avait été refaite à neuf en 1762). Il devait la **Portion congrue** soit 350 Livres à son vicaire et 400 Livres de pension à J. GUESDON. Ses impôts, **les décimes**, versés au diocèse s'élevaient à 225 Livres. Ses revenus nets pouvaient être estimés à 2 571 Livres en ajoutant les offrandes et le casuel (baptêmes, mariages, décès). C'était confortable surtout par rapport à la congrue du vicaire, mais personne à PLOMEUR ne se plaignait du taux de la dîme, peu écrasant pour les paysans.

Le recteur de BEUZEC CAP-CAVAL, Jérôme LOÉDON, mérite toute notre attention en raison de l'importance qu'il prendra dans la commune de PLOMEUR. Il appartenait aussi à la bourgeoisie de QUIMPER où son père était procureur au présidial (tribunal). Elève des Jésuites, il était devenu lui-même Jésuite mais il n'avait pas vraiment enseigné en raison de la suppression de l'ordre en 1763. Très instruit il sera choisi pour faire l'éloge funèbre de l'évêque de QUIMPER Conan de SAINT-LUC décédé le 12 novembre 1790. Lui aussi à BEUZEC avait des ouailles totalement illettrées mais sensibles à ses talents oratoires même en breton.

Recteur non décimateur J. LOÉDON ne disposait pas des bénéfices liés à sa paroisse. La dîme y était prélevée par l'archidiacre de CORNOUAILLE, non résident qui lui versait la portion congrue.

A TREFFIAGAT le recteur LAROUR estimait le montant de la dîme à 203 boisseaux de bleds soit une valeur approchée de 1 100 Livres. "Ne trouvant pas à l'affermier je suis obligé de la lever par mains ce qui me coûte en frais par an au moins 200 Livres".

Autres frais le loyer du presbytère et ses dépendances : 30 Livres, les décimes 60 Livres. Sans compter le casuel et les offrandes qu'il n'a pas cités, le bénéfice de sa paroisse lui rapportait donc environ 800 Livres.

L'inégalité devant l'impôt

Les surcharges d'impôts, les inégalités de versement selon les classes sont généralement considérés comme des causes profondes de la Révolution.

Outre la dîme due au Clergé, les habitants de PLOMEUR devaient globalement au roi 1 785 Livres au titre de la **capitation**, impôt par tête réparti selon la richesse, 2 052 Livres pour le **vingtième** et 878 Livres pour les **fouages**, l'équivalent de la **taille**. S'y ajoutaient 134 Livres versées pour la milice et 246 Livres pour le casernement des troupes de passage.

Il est bien difficile sans étude approfondie d'évaluer aujourd'hui le pourcentage de ces impôts par rapport aux revenus des habitants. Retenons que le comte de DERVAL ne

payait que la capitation (120 Livres pour l'ainé et 50 Livres pour les cadets en 1788). Les ecclésiastiques ne payaient pas ces impôts sur le revenu mais le recteur versait 225 Livres, la fabrique 68 Livres au diocèse qui en retrocédait une partie à l'état sous forme de don gratuit.

En outre la paroisse devait des corvées pour la réparation de la route royale de QUIMPER. Depuis quelques années les travaux en nature étaient remplacés par une somme globale de 900 Livres.

Les impôts royaux dus par TREFFIAGAT, s'élevaient à 285 Livres pour la capitation, 533 Livres pour le vingtième, 153 Livres pour les fouages et environ 90 Livres pour milice et casernement.

Le comte Du HAFFOND ne versait que la capitation soit 96 Livres, de LESTRIAGAT aîné 3 Livres, MM. ses cadets 3 Livres et de VINCELLES 15 Livres.

Le système était donc nettement inégalitaire. Ceux qui gagnaient le plus dans les 2 paroisses, nobles et recteurs, en l'absence de riches bourgeois, payaient beaucoup moins en proportion que les gens du peuple.

Par ailleurs des impôts indirects étaient perçus sur les marchandises de première nécessité, la gabelle sur le sel, les aides sur les boissons, le vin, les eaux-de-vie dont les taxes étaient moindres pour les Ordres Privilégiés.

En outre les seigneurs percevaient de nombreux droits seigneuriaux, les banalités pour faire moudre le grain, les péages, les corvées, soit plusieurs jours de travail par exploitation, les droits sur les nouveaux défrichements de garenne, les droits de pêche et sécherie, etc.

Peut-on s'étonner aujourd'hui de cette quantité d'impôts versés par le peuple ? Retenons tout de même que les plus riches payaient peu et qu'à la veille de la Révolution les caisses de l'état étaient vides. Qui allait-on à nouveau solliciter ? Il fallait à tout prix trouver de nouvelles ressources d'où la convocation des Etats-Généraux par le Roi.

LA PRÉPARATION DE LA RÉUNION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX A PLOMEUR ET A TREFFIAGAT

Des assemblées de paroissiens se réunirent partout en France pour l'élection de délégués chargés eux-mêmes, au siège de la **sénéchaussée**, d'élire des députés pour représenter le **Tiers-Etat** à VERSAILLES à la réunion des Etats-Généraux.

A PLOMEUR le 7 avril 1789, les paroissiens de plus de 25 ans, inscrits sur le rôle des impôts, s'assemblèrent sous la présidence de M^e Corentin ARNOULT, notaire royal, demeurant en la ville de PONT-L'ABBÉ, en l'absence de juge désigné par le siège de la sénéchaussée à QUIMPER.

Furent présents ce jour là dans la sacristie, Pierre DURAND de Poulguen Bihan, P. LE COSSEC de Trévars, A. PÉRON de La Madeleine, J. LARNICOL de Kergreis, Jacques BARGAIN et P. COUPA de Trémilliec, Tudy BODIVIT et S. L'HELGOUAC'H du bourg, J. ANDRO de Penfrat, Ch. et J. LE BUANNIC de Gouesnac'h, G. LARNICOL de Penfrat, C. STÉPHAN de Kerveillant, J. BARGAIN et N. LE GUIRRIEC de Kerven, P. TANNEAU de Penquer Ar Bloaz, René LE LAY de Kerouan, F. STÉPHAN et Y. BOENNEC de Lescors, Riagat TANNIOU de Kersidal, Jean RIOU de Prat-An-Ilis, Nicolas GUIRRIEC de Lestriguiou et Michel TANNEAU de Kerouzé procureur terrien (chargé de la répartition des impôts royaux, de lever la milice...).

Comme on le voit, le village du GUILVINEC n'avait aucun représentant. Les discussions eurent lieu en Breton, la plu-

part des participants ignorant le Français et bien entendu ne sachant ni lire, ni écrire. On peut penser qu'elles furent influencées par le président qui tout en appartenant au Tiers-Etat, représentait tout de même la bourgeoisie aisée des villes.

Furent élus députés pour l'assemblée du second degré à QUIMPER : Pierre DURAND, Sébastien L'HELGOUAC'H et Jean ANDRO.

La tradition voulait que lors de la réunion des Etats-Généraux, le Roi reçut les plaintes, doléances et remontrances de ses sujets. Dans toutes les paroisses les assemblées étaient invitées à rédiger des **cahier des doléances**.

Les cahiers de doléances de PLOMEUR

Rompu au maniement du vocabulaire juridique, le président ARNOULT domina les débats et la rédaction de ces doléances. Mais on sait que des modèles rédigés à l'avance venant de QUIMPER et même de PARIS avaient circulé dans les milieux bourgeois, modèles qu'il suffisait d'adapter à certaines circonstances locales ; ainsi : *"Les dits habitants et paroissiens de PLOMEUR prient l'assemblée de la dite convocation générale du Tiers à QUIMPER et les députés qu'elle nommera aux Etats-Généraux du royaume de prendre en considération et de faire valoir les articles ci-après :*

1 - *Que les Etats particuliers de la province BRETAGNE soient à l'avenir constitués sur les mêmes principes qu'il a plu à Sa Majesté d'établir pour la formation des Etats-Généraux qui vont se tenir ; qu'on y votera par ordres, celui du Tiers formant 2 voix, celui de la Noblesse une et celui du Clergé... une voix.*

3 - *Que les députés du Tiers ne pourront être pris parmi les nobles, anoblis, juges seigneuriaux, agents seigneuriaux, etc.*

4 - *Que la capitation ainsi que tous autres impôts sur biens réels soient répartis également et proportionnellement sur les 3 ordres.*

5 - *Que la contribution au casernement et autres fournitures de troupes, en nature (charrois, fournitures de chevaux, service d'amirauté) ou en argent, soient également et proportionnellement réparties entre les 3 ordres.*

6 - *Que les corvées aux grands chemins soient supprimées et suppléées par une imposition aux 3 ordres.*

7 - *Que les banalités des fours et des moulins et toutes corvées féodales soient supprimées.*

10 - *Que les levées et remplacements des milices, gardes-côtes, matelots tels qu'on en a tiré dans la dernière guerre... il n'y ait pas d'exemption pour aucun jeune homme quelle que soit la profession de son père, qu'aucun gentilhomme, ecclésiastique ne pourra exempter aucun domestique...*

11 - *Que les seigneurs fonciers des domaines congéables ne pourront désormais expulser leurs domaniers.*

12 - *Que toutes les personnes qui composent le Tiers-Etat, laboureurs, artisans et autres gens de métiers auront le droit de prendre des eaux-de-vie...*

Certaines de ces considérations sont des préoccupations journalières des cultivateurs, mais que l'on ne s'y trompe pas, par la plume de M^e ARNOULT, il s'y trouve en germe certains grands principes qui seront acquis aux premiers jours de la Révolution et principalement l'égalité en droit devant la loi, la suppression des privilèges devant l'impôt et les réquisitions, la suppression des droits féodaux, mais aussi la liberté, même si la seule qui soit vraiment exprimée soit celle de pouvoir prendre des eaux-de-vie au même taux que les privilégiés. Les libertés politiques certes ne sont leur souci majeur.

NOTRE HISTOIRE LOCALE

Dans une paroisse rurale dont les représentants en assemblée étaient quasiment tous des paysans, l'absence d'allusion au port, à la pêche, au commerce maritime ne doit pas nous étonner. Le havre du GUILVINEC n'avait pas la même importance que DOUARNENEZ, CONCARNEAU, ni même que l'ILE TUDY qui tous ont consacré quelques articles aux problèmes de la pêche, du commerce de la roque etc. Les seules références à l'existence d'un littoral concernent la surveillance des côtes en temps de guerre par la milice car elle touchait l'ensemble des hommes et la levée des matelots qui pouvait recruter des non-marins.

A TREFFIAGAT l'assemblée primaire eut lieu également le 7 avril dans la sacristie sous la présidence de Maître Pierre KERVAHUT notaire royal sur la réquisition de Pierre QUEFFÉLEC procureur terrien.

Furent présents à cette assemblée, Pierre L'HÉNORET de Quelournou, P. CLEAC'H de Trouidi, J. LE DONGE de Kerhuel, J. SCULLER de La Forêt, J.M. GOYAT et R. LE MARECHAL de Kersaux, Fiacre LE BRUN de Letty Meur, Y. LE PICHON et F. LE ROUX de Kerleguer, René LE LEC de Letty Bihan, Y. LE MARC et L. LE LAY de Leslaë, J. LE GARS et Ambroise TANNEAU de Kervillozan, P. QUEFFÉLEC de Kerseur'h, J. DIRAISON de Squividan, F. LE PAPE de Pendreff, R. COMPÈS et J. COSSEC de Kéréon, Y. DAOULAS de Moguer-Grean, F. GLOAGUEN du Letty, C. LE CLEACH de Kéristin, J. LE GALL et Ambroise LARNICOL de Léchiagat et environ 25 autres. "Députés" élus : Henri LE GUIRIEC, A. TANNEAU.

Les doléances du cahier de TREFFIAGAT sont en partie les mêmes que celles de PLOMEUR mais en plus, le souci de réunification des poids et mesures dont la multiplicité était source d'abus.

12 - *"que toutes les mesures des seigneurs fonciers pour la perception de leurs rentes (en grains) soient conformes à celles du Roi"*

TREFFIAGAT revendiqua aussi une liberté et la suppression d'un droit féodal important.

13 - *"Qu'il soit libre à tout particulier de faire moudre ses blés là où il voudra"*

et davantage de liberté de cultures.

14 - *"Que les domaines aient la faculté de planter des arbres"*.

Peu d'allusion à la misère dans l'un et l'autre de ces cahiers car ceux qui se sont assemblés sont les paroissiens les plus riches. Pas d'allusion non plus à la cherté des grains, source de mécontentement populaire dans toute la France.

Néanmoins dans la paroisse voisine de BEUZEC, l'article n° 1 note *"qu'ils vivent au milieu d'une foule de pauvres et d'indigents dont le sort est digne de pitié"* pour lesquels ils demandent *"l'attention et la protection spéciale du gouvernement"*.

Les nobles et les ecclésiastiques élirent leurs délégués et rédigèrent leurs propres cahiers. L'assemblée du diocèse de QUIMPER choisit 32 délégués, pour élire les députés ; parmi eux G. LE SENER, et J. LOÉDON dont le frère devint député du **Bas Clergé** aux Etats-Généraux.

A VERSAILLES, à PARIS, la Révolution se mit en marche : serment du Jeu de Paume, prise de LA BASTILLE, nuit du 4 août... Les députés du Tiers se proclamèrent **Assemblée Nationale**, puis **Assemblée Constituante** qui accomplit très vite de grandes et profondes réformes.

UNE NOUVELLE ADMINISTRATION LOCALE MISE EN PLACE

La Révolution pénétra d'abord sans grande secousse au fin fond des campagnes par l'affirmation de nouveaux principes, droits de l'homme, suppression des privilèges et des droits féodaux et par de nouvelles lois transformant l'administration, la justice, réorganisant la perception des impôts, etc.

L'Assemblée Constituante simplifia les divisions administratives de l'Ancien Régime en créant les départements, districts, cantons et communes. PLOMEUR dont le territoire fut agrandi d'une partie de BEUZEC, devint chef-lieu d'un canton qui comprenait en outre PENMARC'H, SAINT-JEAN TROLIMON et curieusement PLONIVEL, enclavé à l'intérieur du canton de PONT-L'ABBÉ.

Les habitants de TREFFIAGAT déçus, demandèrent leur rattachement à PLOMEUR en raison des liens très étroits qui existaient entre les deux paroisses voisines. Ils proposèrent l'échange avec PLONIVEL mais n'obtinrent pas satisfaction. Néanmoins PLONIVEL changea de canton.

Un corps administratif fut élu par les citoyens actifs des 3 communes. Le manque de citoyens instruits en raison du déficit d'hommes de loi et de petite bourgeoisie fut un lourd handicap. Parfois le maire ne savait pas signer et le percepteur dut un moment être choisi parmi les cultivateurs.

A PLOMEUR les 4 premiers maires furent : Sébastien NÉDELLEC (1790), Sébastien L'HELGOUAC'H du bourg (1792), Jean BARGAIN (1793) qui signait d'une croix, Pierre LARNICOL (an III), les deux derniers ayant prêté le serment de *"maintenir de tout leur pouvoir, la Liberté, l'Egalité et la République ou de mourir en les défendant"*. Au près d'eux, des officiers municipaux élus parmi les "notables" et des agents nationaux (Jean LE MÉLENNEC, etc.).

Ceux qui étaient instruits obtinrent des responsabilités importantes. Le nouveau recteur LOÉDON, accepta la charge de percepteur puis celle de commissaire du pouvoir exécutif (après l'installation de la République en septembre 1792), incompatible avec la précédente ce qui l'obligea à abandonner les registres des rôles.

Le notaire ARNOULT Corentin, tout en habitant PONT-L'ABBÉ fut élu juge de paix du canton. Cette fonction nouvelle remplaçait celle de la justice seigneuriale de PONT-L'ABBÉ.

Sans qu'on assistât à la naissance de partis politiques à PLOMEUR, des dissensions allaient progressivement naître entre les hommes, surtout entre M^e ARNOULT représentant la bourgeoisie et disposant de l'appui des notables et le recteur Jérôme LOÉDON, soutien des pauvres et représentant de la légalité républicaine. LOÉDON reprocha au notaire de gouverner despotiquement, de cumuler trop de fonctions sur la même tête voire de se rapprocher des aristocrates. *"C'est inouï ce que ces ARNOULT ont fait à PLOMEUR depuis la Révolution..."* tout en étant notaire public et négociant en gros de grains à PONT-L'ABBÉ *"Corentin ARNOULT fut successivement ou parfois simultanément, juge de paix, instituteur, agent national, receveur des impôts et président du dit canton"*.

Le lieu des séances de la municipalité de PLOMEUR était l'une des sacristies *"mais le plus souvent le bureau était à l'auberge. C'est là qu'on signait les pièces, devant les bouteilles ! C'est à l'auberge que furent déposés les registres dans une armoire qui ne fermait pas à clef"*. Comment s'étonner alors de la disparition des registres d'Etat-civil de la période révolutionnaire et bien entendu des compte-rendus des délibérations.

A TREFFIAGAT les renseignements sont partiels : en 1792 Corentin LE CLEAC'H et Joseph LE GARS étaient agents municipaux ; en 1794 Ambroise TANNEAU maire, J. LE SOL-LIEC officier municipal et F. LE ROUX agent national.

De nouveaux impôts

L'installation du nouveau régime ne régla pas tous les problèmes d'un seul coup, surtout celui du trésor public. Les Français allaient faire l'apprentissage de la démocratie avec des bavures même à l'échelle locale.

Les rôles des contributions devaient être réalisés par le nouveau percepteur, élu local, indépendant du gouvernement. LOÉDON l'accusa de faire les rôles avec partialité *"Le président était aussi percepteur et n'était surveillé par personne... la contribution personnelle était soumise à l'arbitraire... le rôle était fait la pipe à la bouche et la bouteille sur le bureau"*. Le recteur estima même que les privilèges subsistaient encore... *"que les pauvres ont été imposés à l'égalité des riches"*.

Les Patentes imposées sur les bénéfiques commerciaux touchèrent des citoyens qui n'étaient pas imposables sous l'Ancien Régime. Les petits artisans, tailleurs ou sabotiers du GUILVINEC, Tudy GUÉGUEN, M. GUICHAOUA, Nicolas BERRE, J. PEOC'H durent payer 3 Livres. LOÉDON prit leur défense auprès du district : *"quand un petit canton fournit 200 Livres sur de pauvres tailleurs tisserands, pauvres malheureux qui ont à peine de quoi vivre ? Que peut-on dire ! Que l'on cherche dans les villes, ces traitants, ces fournisseurs, ces piliers de café, voilà des bourses où vous devez puiser et non dans les campagnes"*. Les fournitures aux armées, la chute de la monnaie étaient en effet pour certains l'occasion de spéculer.

En général les paysans aisés, assez nombreux à PLOMEUR pouvaient payer. Mais il se faisaient tirer l'oreille. Les contributions rentraient avec retard. *"On n'entend partout que murmures et plaintes. Elles sont injustes du moins dans ce pays. Les habitants ne paient presque rien en comparaison de ce qu'ils payaient avant sous le régime royal"* assurait LOÉDON.

Les impôts forcés, les réquisitions pour la guerre, les subsistances militaires créaient pourtant des mécontentements : *"la nouvelle des préparatifs pour la descente en Angleterre (an V) sera un puissant aiguillon pour se hâter de payer car on hait icy cordialement les Anglais"*.

LA DÉFENSE DE LA CÔTE

Durant les années 1791-1792, les événements se précipitèrent, fuite du Roi, déclaration de guerre à l'AUTRICHE, invasion de la FRANCE, victoire de VALMY.

Après l'entrée en guerre de l'ANGLETERRE en février 1793, les habitants du GUILVINEC se trouvèrent en première ligne. L'histoire des guerres précédentes avait montré qu'il fallait redouter des incursions ennemies le long de notre littoral. La mise en état de blocus de la FRANCE par la flotte anglaise, la guerre de course contre les navires marchands qui, par mesure de sécurité longeaient le plus possible les côtes, laissaient présager l'apparition des bâtiments battant pavillon de l'Union Jack.

On remit alors en activité les batteries côtières, les corps de garde et les mâts à signaux. Un ordre du commissaire aux armées chargé de la surveillance des côtes précisa qu'il fallait empêcher l'ennemi extérieur de communiquer avec les révoltés et les mal-intentionnés de l'intérieur.

Un inventaire réalisé au corps de garde du GUILVINEC dégagea l'état pitoyable des lieux : *"la fenêtre ouverte et sans verrou, le râtelier d'armes en morceaux et les gonds de la porte rouillés de manière qu'il n'est pas possible de l'ouvrir sans les casser. La clef est chez Jacques LE ROUX au GUILVINEC"*.

Ce corps de garde se trouvait à l'entrée du havre, approximativement au coin NE de la criée actuelle. Une maison de douaniers fut par la suite construite à son emplacement, mais la toponymie le désignant en breton était encore en usage il n'y a pas si longtemps : *"Ar Holégarde"* (par mutation du K en H et du D en L).



"Le corps de garde" au début de ce siècle sur la place de la cale, la maison des douaniers et l'ancien local à gauche des marchandes de pommes. remarquez leurs petites coiffes.

NOTRE HISTOIRE LOCALE

La batterie n'existait plus, mais le délégué pour l'armement des côtes du canton Danyel KERFURUX de KÉRITY demanda "qu'il soit établi une batterie de deux canons de calibre 12 sur le port du GUILVINEC ainsi qu'il a été toujours en usage dans la guerre maritime". Il s'inquiéta du jeu d'empressement de l'administration, soulignant que ce port était d'entrée facile, connu de tous les navigateurs, offrant un bon mouillage, très sujet aux relâches en temps de guerre et pouvant recevoir des embarcations ennemies.

Pensant que la côte était suffisamment défendue par les écueils, les services de la défense côtière se contentèrent d'y envoyer une délégation de 5 hommes de la garde nationale de PONT-L'ABBÉ déjà bien entraînée depuis 1789.

Mais PLOMEUR revendiqua la garde de son port et le congédiement du détachement de PONT-L'ABBÉ. En mai 1793, la commune forma "une compagnie de 70 hommes, tous gens d'élite, robustes et vigoureux en état au besoin de prêter une résistance respectable quand elle aura été formée au manie-ment des armes".

Il resta à procéder à l'élection des officiers et des sous-officiers. Les fusils que les citoyens portèrent au dépôt "furent suffisants mais pour la plupart hors-d'état de servir... pouvant toujours permettre les exercices". La garde de PLOMEUR s'engagea à former des canonniers si 2 canons étaient livrés au GUILVINEC. Des patrouilles furent envisagées tout le long de la côte. On invita la municipalité de TREFFIAGAT à fournir des contingents de sa garde nationale de nuit et de jour.

De LOCTUDY à PENMARC'H en passant par LESCONIL et LE GUILVINEC, des mâts de pavillons transmettaient très vite par signaux, de l'un à l'autre, les passages de convois français mais surtout la présence ennemie dans les parages. Chaque poste de plaignit du manque de haubans et de munitions.

On pourrait sourire aujourd'hui des inquiétudes de nos compatriotes de 93. Mais ils ne voulaient pas "jouer au petit soldat", le danger était bien là !

Première alerte à l'ennemi au GUILVINEC

Le 15 juillet 1793 la nouvelle d'une attaque anglaise dans le port même mit toute la population en alerte. Un corsaire ennemi eut l'audace de poursuivre un chasse-marée jusqu'à l'entrée du port, devant le corps de garde. Le recteur de PLOMEUR, accouru avec le maire pour se rendre compte de l'événement qui causa un émoi considérable dans toute la région rapporta que "le sous-lieutenant des douanes et commandant du poste, s'est alors porté avec sa garde dans tous les endroits que le corsaire menaçait... il a tiré tout le parti qu'il pouvait du nombre des hommes qui, quoique sans armes et sans munitions ont pu jeter l'épouvante dans l'équipage du corsaire et l'empêcher de tenter une descente. Ils ont abordé cependant une petite anse avec un canot, cachés par un rocher (Men-Meur) et ils ont enlevé de la palue deux bêtes à cornes... on arriva de toutes parts armé de toutes sortes d'outils de campagne, de 20 piques nationales et de quelques fusils mais on n'avait pas de munitions et l'on ne pouvait guère compter sur un pareil genre de défense". Ce fut l'occasion de réclamer des munitions, des soldats nationaux bien armés, une pièce de canon.

La nouvelle se propagea comme une trainée de poudre, s'enflant démesurément, mettant toutes les gardes nationales sur le pied de guerre, semant même la panique. A CON-CARNEAU, le lendemain, on annonça la descente de 18 à 20 000 hommes sur nos côtes.

Les "bons citoyens" de PONT-L'ABBÉ se déclarèrent prêts à "s'ensevelir sous les ruines de la Liberté, plutôt que d'y survivre". Une délégation de la garde nationale envoyée au galop

sur les lieux, constata qu'il n'y avait pas d'escadre en vue ni d'Anglais sur la côte... et d'accuser les "malveillants" qui répandaient des bruits alarmants.

La descente des Anglais sur les dunes et palues sauvages de la Grève Blanche a bien pu se faire, mais comment diable auraient-ils pu faire monter deux vaches sur le plancher d'une embarcation ? peut-être était-ce des moutons ?

La leçon porta tout de même. Le poste de KÉRITY "proposa la construction d'un retranchement de mottes au bout de TOUL-AR-STER pour mettre PENMARC'H à couvert de l'ennemi et de placer une pièce de canon au dit MEN-MEUR, lequel donnerait sur la rade du GUILFINEC et croiserait avec le nôtre sur le sablon du dit TOUL-AR-STER". Il demanda en outre la multiplication des patrouilles entre les deux postes afin d'éviter les débarquements de suspects. Un véritable "mur de l'Atlantique" avant l'heure !

Mais les armes tardaient à venir. Enfin en mai 1794, "le port du GUILFINEC a reçu 5 fusils, joints à celui du chef, cela fait 6, mais j'observerai qu'ils n'ont ni poudre, ni plombs, ni pierre à fusil !"

La surveillance de la mer n'était pas de la simple routine. Selon le recteur LOEDON les frégates anglaises qui essayaient d'intercepter les convois français stationnaient le plus fréquemment à la hauteur du GUILVINEC et à celle de LA TORCHE, points de bifurcation des routes du SE vers le NW. "On entend le canon presque tous les jours ; les anglais continuent d'infester nos parages et quelque fois d'assez près pour nous faire craindre des débarquements" ; il assista même à une canonade si proche qu'il entendait les boulets siffler.

No 5286
L'ancien Citoyen administrateur
Je vous fais passer de Diat des observations de
citoyen venant qui commencent le port de
Guilvinec ce citoyen exact a des devoirs qui
présent et m'arrivent de tout ce qu'il découvre
sur mer.
Tout est paisible et tranquille dans ce port un peu
d'inquiétude seulement due au retard de quelques
individus qui ont des canons voisins ont reparus
à la suite de l'arrivée de quelques
Les anglais continuent d'infester nos parages, nous
les voyons tous les jours et quelques fois d'assez près
pour nous faire craindre des débarquements. Sans
difficulté de la côte nous nous efforçons sans nous lasser
l'attaque sur les dangers.
quelques pièces de canon furent bien au Guilvinec,
peut-être en un lieu à la Roche; c'est à cet deux
habitants et surtout la dernière que stationnent ont
habitués ont les frégates ennemies qui molestent
si fort nos convois. C'est dans l'impossibilité de ce
dernier poste au port d'André que se font mes que
l'ordre des attaques, et comme dans cet intervalle
il n'y a aucun mouillage favorable, nos bâtiments
pourrissent de fait et de côté et d'autre ont des
projets des flammes ou des vapeurs, on s'efforce dans
des souffres dont cette plage est hérissée qui absorbent
les effets les plus nuisibles.
Le 22 Messidor an 4. Salut et fraternité
Loedon, Commis

Lettre du Commissaire LOEDON aux administrateurs du district à QUIMPER a propos du GUILVINEC. (An 4 = 1796). (Source : 10 L 114).

Prévenus à l'approche de l'ennemi par les signaux de terre ou par ceux des navires accompagnateurs comme la frégate stationnaire "LA BETZY", les caboteurs, chasse-marée, sloops, bricks, etc. se réfugiaient en toute hâte dans le havre du GUILVINEC mais surtout dans celui de KÉRITY par "la passe de terre".

Le recteur se plaignait de ces "canailles d'anglais qui faisaient du tort à notre commerce" si près d'un grand port de guerre : "il est étonnant qu'on n'envoie pas quelques détachés de BREST. Nous avons aujourd'hui tant de braves gens pour nettoyer ces parages". Le "ministre" de la marine Jean Bon SAINT-ANDRÉ prit la peine de rassurer le district. "il se trouve à la vérité dans cette rade 6 vaisseaux dont 2 de 110 canons mais ces bâtiments ne peuvent prendre la mer faute de pouvoir compléter leurs équipages".

En attendant, les anglais s'en donnaient à cœur joie avec de plus en plus d'audace. Partant de leurs frégates, ils opéraient souvent avec des embarcations d'attaque à rames, prenant les navires de commerce à l'abordage, les amarinant en un tour de main ou y mettant le feu. Les équipages souvent sans armes quittaient leurs bâtiments en catastrophe, sous les décharges de mousquetterie, évitant d'être faits prisonniers car la réputation des pontons anglais n'était plus à faire. Parfois ils n'avaient d'autre solution que de se jeter à la côte.

Devant les Etocs, attaque anglaise d'un convoi de 50 voiles

Le 20 ventôse an III (mars 1795) à 9 heures et demie du matin, venant de BREST un convoi de 50 voiles escorté par 3 frégates de la République, contournait les Etocs à trois quart de lieue au large et s'étirait lentement. La brume empêchait de voir les signaux de terre qui annonçaient le danger. Tout à coup une division de 3 frégates anglaises coupa le convoi en tirant des coups de canon et isola les 12 derniers bâtiments.

René KERFONTAINE capitaine de la "SAINTE-ANNE" de VANNES se vit soudain à portée de fusil de l'ennemi qui sortait de la brume. "J'ai mis un canot à la mer par tribord alors qu'une embarcation anglaise venait m'accoster à bâbord".

Mathieu TRÉMEN s'est échappé de la même façon et assista à l'incendie de son navire. Pierre HUBERT, de ROUEN, capitaine de "L'UNION DE LA RÉPUBLIQUE", après avoir reçu une décharge de canon à mitraille fut contraint de se rendre en canot à bord de l'Anglais pour prendre une remorque mais profitant de la mauvaise visibilité saisit l'instant de se sauver avec tout son équipage. Le brick "LA JEUNE ÉMILIE" poursuivi, se jeta à la côte dans les brisants. Une multitude de gens accourut de toute la campagne environnante. La "FRATERNITÉ" et le sloop "LE TANGUY" furent incendiés. "L'AIMABLE FRANÇOISE" chargée de vieux canons destinés à la fonderie d'Indret, incendiée également, dériva et s'échoua sur les rochers de BEG-ARANVAT. Une partie de la cargaison fut récupérée.

Drame de la mer sur les Etocs : 200 disparus

Le 6 floréal an III (avril 1795) un drame bien plus grave émut toute la population de CORNOUAILLE. "LA GALATHÉE" frégate de la République de 40 canons, 4 caronades et d'un équipage de 244 hommes remontait vers BREST en convoi, traînant à la remorque une prise anglaise. Dans une mer très grosse, l'amarre se brisa et dans la manœuvre, vers 4 heures du matin, "LA GALATHÉE" se rapprocha dangereusement des brisants des Etocs (le premier phare était en construction). Quelques minutes plus tard le bâtiment, talonnait les rochers de la Jument et tirait aussitôt des coups de canon pour prévenir le convoi et la terre. Deux mâts furent coupés et la plupart des canons jetés à la mer pour alléger le navire qui finalement s'échoua dans les brisants, subissant les coups de boulet des énormes vagues.

Trois embarcations venues de KÉRITY purent sauver 17 hommes presque nus qui s'étaient jetés à l'eau, mais une trentaine ne purent éviter les brisants et périrent sous les yeux de leurs compagnons. Le reste de l'équipage se maintint sur le bâtiment désarmé, aucun marin n'osant se jeter à la mer.

Dans la nuit, la frégate se brisa sous les assauts des vagues. Il n'émergeait plus que le gaillard d'avant et le mât de beaupré sur lequel étaient accrochés plusieurs matelots. La tempête redoublant d'intensité, une grande partie de l'équipage dont le capitaine fut emportée par les paquets de mer. Au matin, seuls 17 hommes restaient sur le gaillard. Ils furent sauvés par les canots de KÉRITY.

Le lendemain du naufrage, "les paysans se rendaient en troupe à la côte du GUILFINEC". La municipalité de PLOMEUR se déplaça aussitôt pour veiller au sauvetage des divers objets arrivés sur les plages. Les canoniers des postes, les brigades des douanes de GUILVINEC et de KÉRITY organisèrent aussitôt des patrouilles pour éviter le pillage. Vingt-cinq hommes de troupe furent appelés en renfort. Dans la nuit, les patrouilles de GUILVINEC donnèrent "la chasse à des groupes de paysans à elles inconnus qui pillaient et emportaient des pièces de bois. Elles les ont poursuivis plusieurs fois sans avoir jamais pu les atteindre".

Cinq cadavres arrivèrent sur la grève de MEN-MEUR. Le lieutenant BILLIET rescapé du gaillard vint les examiner "mais ne pouvait se rappeler ni de leur nom, ni de leur prénom. Quatre d'entre eux étaient des mousses. Ils furent enterrés comme à l'accoutumée", sans doute au cimetière de SAINT-TREMEUR.

Deux autres corps furent découverts flottants et trois autres sur la côte de KÉRITY. Mais que sont devenus, les corps des deux cents malheureux marins disparus ? On imagine aisément l'émoi causé dans la région.

Quelques canons furent récupérés à basse mer sur le gaillard, mais il ne fut pas possible de repérer les autres à plus de 15 pieds dans l'eau trouble. Quant à ceux qui furent jetés à la mer au moment où la frégate commença à toucher. Ils gisent peut-être encore aujourd'hui parmi les gémons.

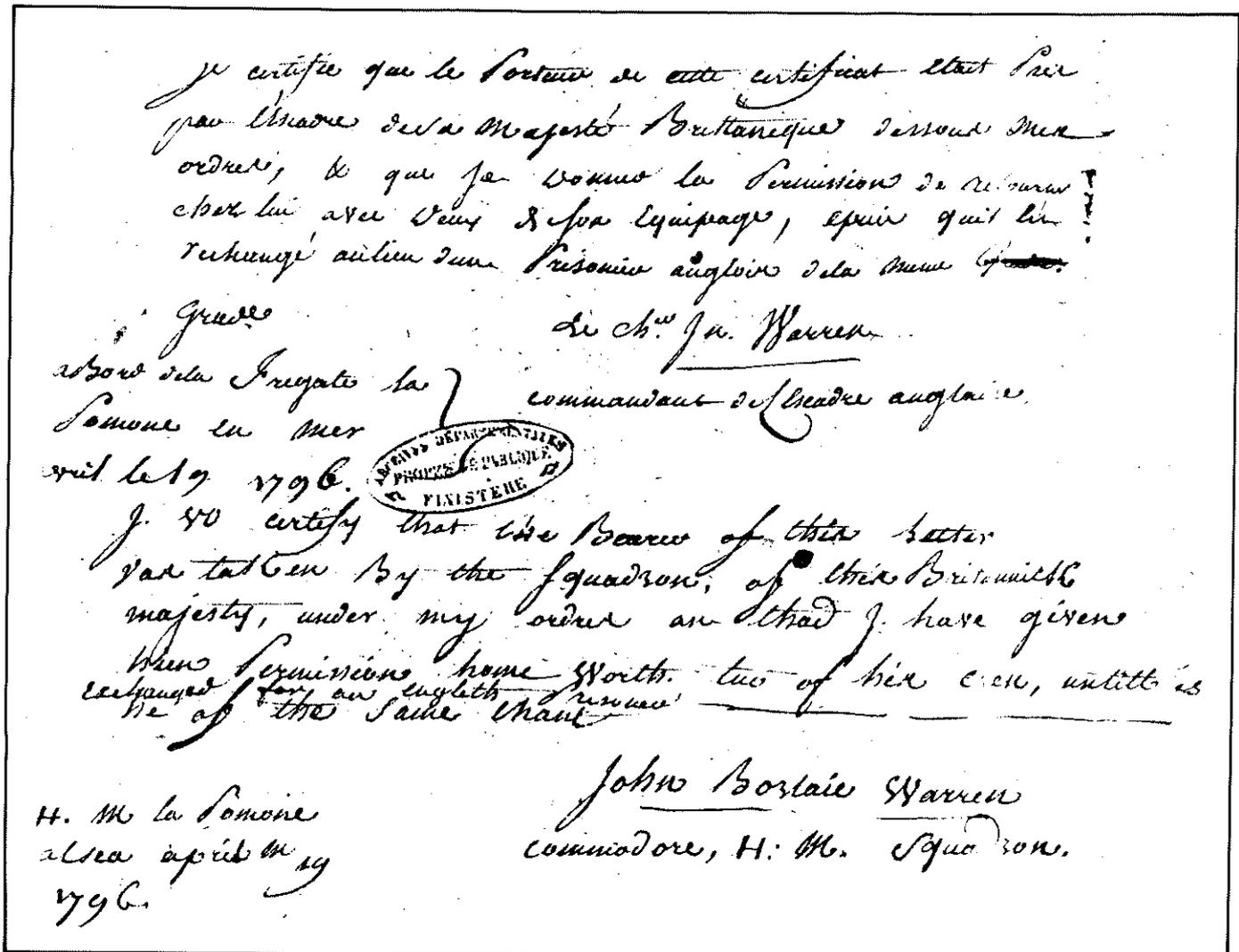
Débarquement sur la Grève Blanche de 3 agents au service des Anglais

Fin avril 1796, les patrouilles de surveillance de la côte entre LE GUILVINEC et KÉRITY, arrêtaient trois individus suspects, étrangers au pays, qui venaient de débarquer. Il s'agissait de Jean PERRIN capitaine de navire, François TIBEUF et Jean AILLET qui se prétendirent prisonniers des Anglais mais libérés par eux. Fouillés, ils furent trouvés en possession d'une lettre cachetée adressée à Monsieur le général GEORGE commandant en chef de l'"Armée catholique et royale" dans le MORBIHAN (en fait l'armée des Chouans).

Le capitaine PERRIN était en outre porteur d'un passeport délivré par le Commodore anglais John WARREN amiral de Sa Majesté, commandant une escadre à laquelle appartenait la frégate "POMONE" qui avait amariné son navire, sans doute un petit bâtiment de commerce.

Le passeport spécifiait que les trois prisonniers avaient été échangés contre 3 anglais de même grade capturés par les Français. Cette pratique était assez courante comme on le verra plus loin à propos de plusieurs Guilvinistes, mais cela se faisait en plein jour par des parlementaires et un intermédiaire et non clandestinement sur une plage, sans monnaie d'échange.

A l'évidence, le passeport n'était pas destiné à faciliter le débarquement des trois hommes mais à leur libre circulation vers le MORBIHAN. Parmi les innombrables marins français



Copie faite en 1796 du passeport donné à 3 marins prisonniers, libérés par les Anglais et débarqués sur la Greve Blanche. (Source : Archives départementales du Finistère, 16 L 114)

faits prisonniers, les Anglais n'avaient eu aucun mal à trouver trois d'entre eux peu favorables à la Révolution, prêts à trahir leur patrie en échange de leur liberté.

Conduits au poste de KÉRITY puis au directoire du district à QUIMPER par les gendarmes, ils furent interrogés par les membres du bureau de la guerre. Niant d'abord leur mission, ils furent confondus par la présentation de la lettre et avouèrent finalement avoir été chargés de la faire parvenir à son destinataire, le chef des Chouans. Ils n'expliquèrent cependant pas pourquoi on les débarqua si loin de leur objectif.

Le directoire exécutif "considérant que la liberté qui a été donnée spontanément à ces trois individus ne peut-être considérée que comme le prix de leurs services, arrête qu'ils seront sur le champ conduits au château de BREST et poursuivis devant les tribunaux compétents".

Nouveau coup de main anglais dans le port du GUILVINEC

Malgré les mesures de protection prises, l'audace des Anglais n'avait point de limite, à preuve ce coup de main fantastique opéré par l'ennemi à l'intérieur même du port le 10 floréal an IV (mai 1796).

Escortant un convoi de deux bricks et d'un chasse-marée, chargés de bois de feu pour la marine de BREST, le lougre

"L'ÉCUREUIL" de 18 canons, commandé par l'enseigne Louis ROUSSEAU, avait dépassé la Pointe de PENMARC'H quand les signaux de terre lui signalèrent la présence ennemie dans les parages : cinq frégates devant lui. Aussitôt, il fit faire demi-tour au convoi lui ordonnant "d'attraper un port ou de faire côte et de mettre aussitôt le feu à bord". Les Etocs doublés, deux autres divisions de frégates apparurent dans le SE. La zone était vraiment infestée d'ennemis. "L'ÉCUREUIL" fut aussitôt canonné par un vaisseau et deux frégates et crut trouver son salut en se réfugiant derrière les rochers dans la baie de MEN-MEUR. Dans l'après-midi il mouillait hors de portée des gros bâtiments et envoyait à terre un officier chercher "un homme pratique" (Pilote) pour mettre son navire en sûreté. A quatre heures et demie le canot revint avec cinq chaloupes du pays dont il garda les cinq patrons qui le firent entrer au port du GUILVINEC où il pouvait rester à flot.

Mais les Anglais ne lâchaient pas si facilement leur proie. L'équipage de "L'ÉCUREUIL" vit avec effroi l'une des frégates se mettre à louvoyer pour se rapprocher du port, ayant son canot en avant pour lui faire la sonde. Le lougre affolé, se laissa alors "filer jusqu'au fond du port où il s'échoua à la pleine mer".

"A six heures du soir, la frégate vint mouiller à un quart de portée de nous s'y embossa et nous canonna pendant un quart d'heure". Le lougre donna alors de la bande au point où ses canons touchaient l'eau. Toute manœuvre, toute riposte étaient désormais impossibles.

NOTRE HISTOIRE LOCALE

Renforcement de la défense du GUILVINEC

Tels des goélands sur la mer, venus on ne sait d'où, les Anglais apparaissaient ainsi au moment où l'on s'attendait le moins à les voir. La crainte panique des administrateurs du canton était celle du débarquement anglais en liaison avec l'ennemi de l'intérieur, les Chouans. Les craintes n'étaient pas toujours exagérées comme on le verra plus loin.

Le recteur LOÉDON multipliait les directives aux postes de surveillance, ordonnant de lui donner avis de l'entrée de tout bâtiment, de veiller à ce qu'aucun individu ne débarquât sans passeport, interdisant aux pêcheurs de sortir la nuit : *"nous aurons moins de poissons mais nous serons plus en sûreté et l'ennemi sera privé du plaisir de jeter sur nos côtes des émigrés à prix d'argent"*.

Le poste de garde du GUILVINEC fut attaqué de nuit plusieurs fois au mois de prairial an VII (juin 99) par des "matveillants". Aucun ne fut fait prisonnier mais les soupçons du recteur allaient vers *"ceux qui ont des enfants émigrés ou qui tiennent à des émigrés"*.

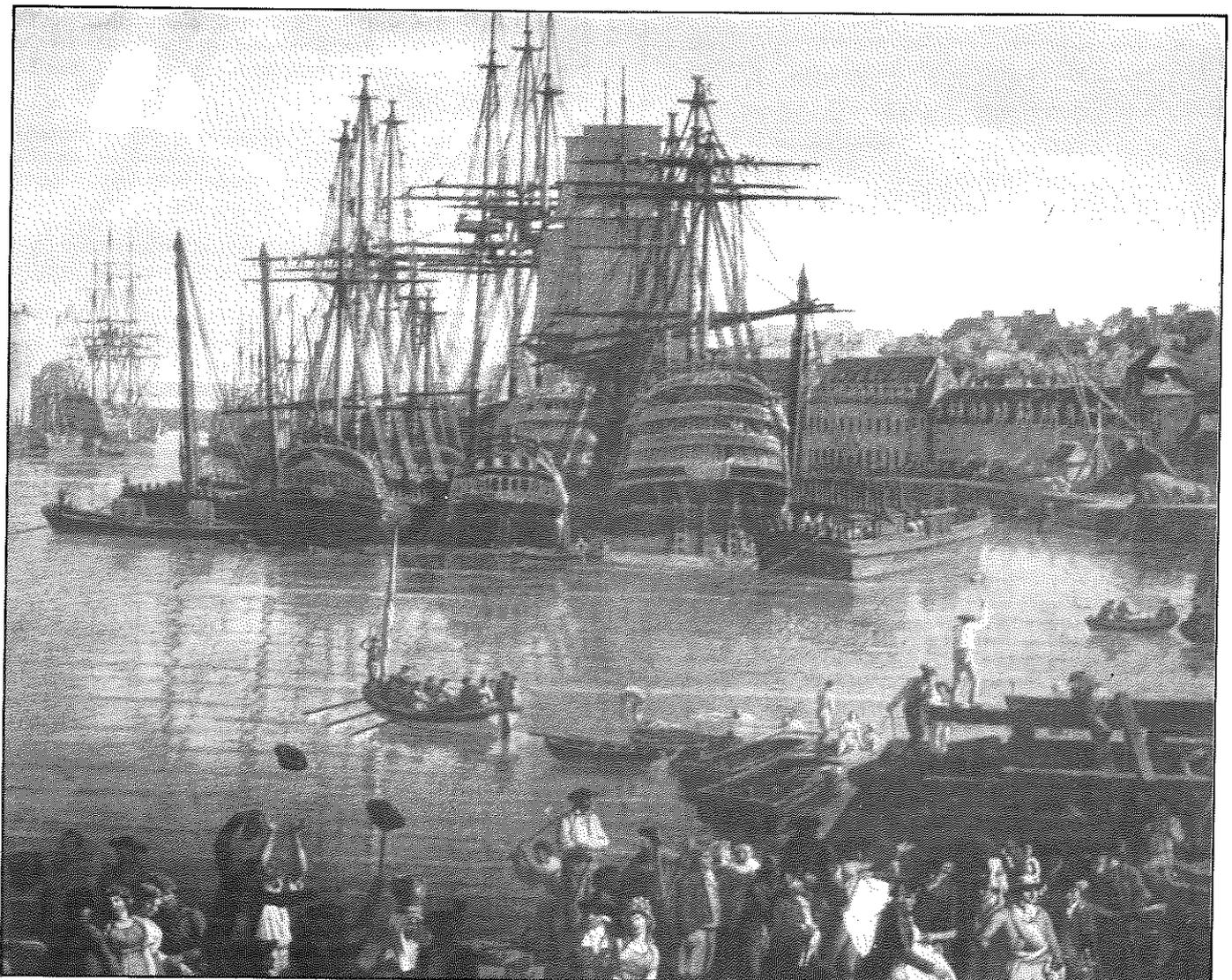
La garnison ne disposait jusque là que de trois fusils. Le recteur donna l'ordre de commander un cheval pour aller en prendre à PONT-L'ABBÉ. Il mit en action les colonnes mobiles pour ratisser la campagne, pourtant avouait-il, peu favo-

nable aux cachettes des brigands. Le glaive et le goupillon ! Son insistance auprès de l'administration du district finit par être payante. En l'an VII le poste du GUILVINEC fut enfin équipé d'une batterie de canon !

SUR LES VAISSEAUX DE LA RÉPUBLIQUE

La classe des marins *"si foulée sous l'Ancien Régime fut peu favorisée sous le nouveau"* selon un administrateur local. La République maintint le système de "levée des classes" à tour de rôle jusqu'à l'application de la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) qui créa l'Inscription maritime. Continueraient d'être inscrits, et donc "levés" selon les besoins tous les gens de mer de 18 à 50 ans.

Comme la guerre navale fut quasiment continue jusqu'en 1814, on imagine aisément que la République, puis l'Empire furent de véritables *"mangeurs d'hommes de mer"* ; d'autant plus que cette guerre fut jalonnée par de graves défaites, combats de Prairial, expédition d'IRLANDE, ABOUKIR, TRAFALGAR, sans compter la guerre de course. L'émigration de la plupart des officiers de marine presque tous. "cy-devant nobles" avait affaibli la flotte, le patriotisme des matelots ne suffisait à bien manœuvrer les navires.



Le Port de BREST (La Penfeld) au temps de la Révolution en 1794, peint par Hue.

(Rive droite)

NOTRE HISTOIRE LOCALE

Prisonniers des Anglais

La petite population maritime du GUILVINEC continuellement appelée a subi des pertes irréparables. La plupart des Guilvinistes ont connu les prisons d'ANGLETERRE, souvent les sinistres pontons, vieux vaisseaux désaffectés où l'on entassait dans les entreponts et les cales, les équipages capturés. Certains d'entre eux, libérés une première fois à la suite d'un échange furent repris et transférés à nouveau outre-Manche.

Joseph TANNEAU, Jean CRIQUET et Philibert LE BRUN furent faits prisonniers tous les trois sur la corvette "*BETZY*" qui patrouillait le long des côtes bretonnes. Ils furent libérés en 1800 mais Philibert fut repris dès 1803 ; libéré une seconde fois en 1809 il mourut quelques années plus tard. Jean CRIQUET revint chez lui malade et fut hospitalisé à QUIMPER. Il reprit du service la même année ; en 1808 il se trouvait à bord de la canonnière "*LA LONGITUDINALE*" stationnée à BÉNODET, presque chez lui. Hélas muté à BREST sur la gabarre la "*NÉCESSITÉ*", il fut repris par les Anglais et conduit à PORTSMOUTH sur les pontons. Libéré le jour de Noël 1812 on l'autorisa à se retirer chez lui jusqu'à nouvel ordre : il avait alors 48 ans.

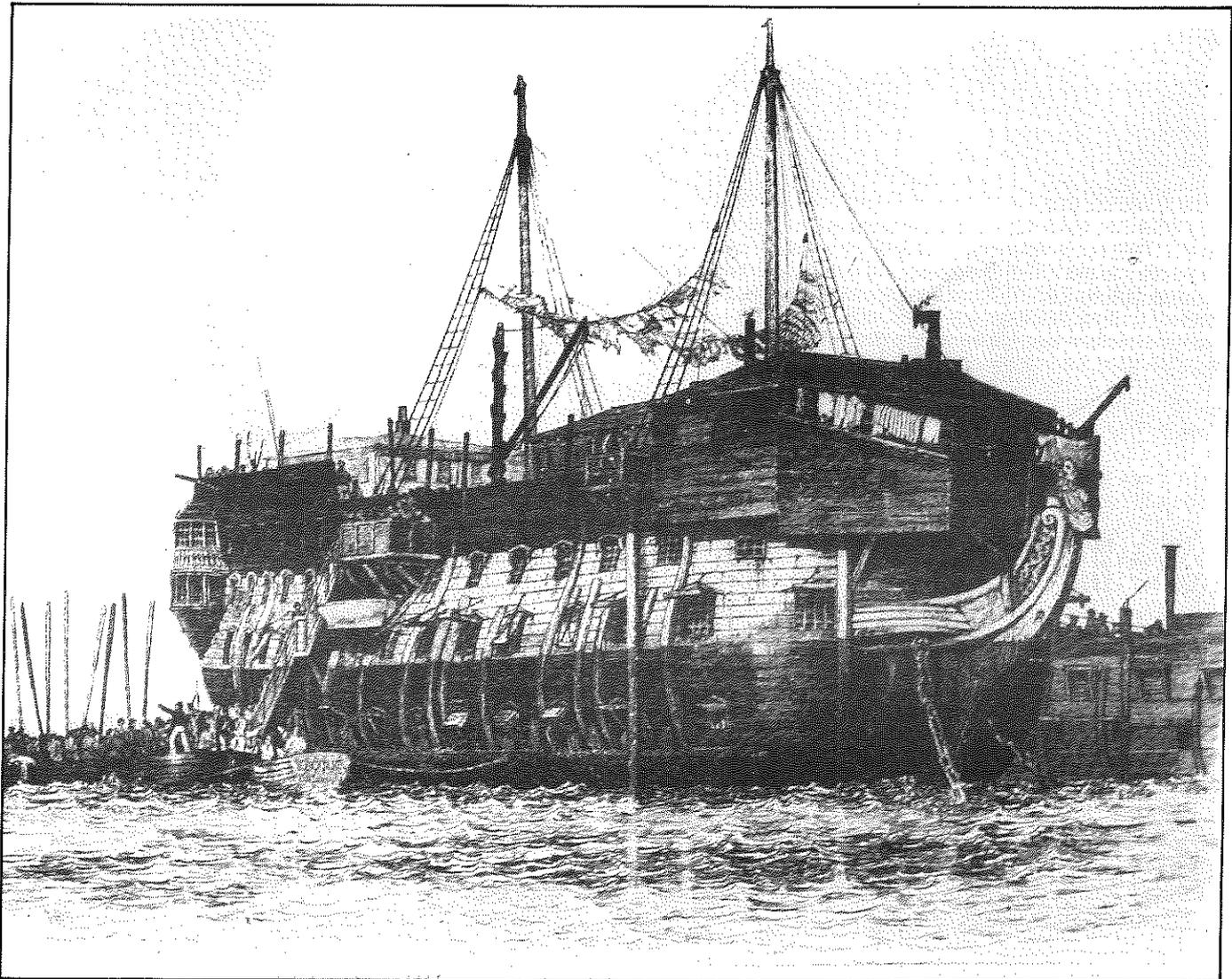
Alain TANNIOU, quartier-maître canonnier, ancien de la guerre d'Indépendance, chef de pièce en 1789 fut capturé au début de la guerre et libéré en 1795. En 1796, il se présenta volontairement à BREST pour recevoir son ordre. Un vrai patriote !

Jacques SCOUARNEC était aussi quartier-maître canonnier à 24 F de solde par mois en 1789. Embarqué à bord de "*L'ENGAGEANTE*" il fut fait prisonnier au début de la guerre et libéré en 1795. Il fut levé à nouveau pour BREST jusqu'en 1803. Il finit second-maître à 54 F. Une belle carrière pour un pêcheur quasiment illettré !

Joseph BERROU en compagnie de **Jacques LE ROUX** et **Jacques LE BEC** de LÉCHIAGAT combattaient sur la corvette "*LA BLONDE*" quand ils furent capturés en 1795. Conduits à PLYMOUTH sur les pontons, ils furent l'année suivante tous les trois débarqués à MORLAIX par le parlementaire KEN BOONE en échange de trois prisonniers anglais de même grade et congédiés jusqu'à nouvel ordre. Pour peu de temps hélas ! Jacques LE BEC fut repris par les Anglais quelques mois plus tard avec la "*BETZY*". Débarqué à DUNKERQUE en 1800, il retourna à pied dans son quartier porteur d'un ordre de pilote sur la côte de GUILVINEC. Il mourut dans son lit trois ans plus tard à 41 ans des suites de sa captivité.

Chacun de ces hommes a vécu une histoire mouvementée faite de souffrances et de larmes dont il reste peu de traces et peu de souvenirs quand les longues absences ne leur ont pas permis de fonder un foyer.

Un ancien vaisseau Anglais, transformé en prison flottante dans le port de PORTSMOUTH.



NOTRE HISTOIRE LOCALE

Malgré la longue carrière de son frère Jacques, **Mathieu SCOUARNEC**, un ancien lui aussi, quartier-maître à 39 F fut appelé de 1791 à 1796 pour différentes campagnes. Fait prisonnier sur le transport "L'HARMONIE" il connut les sépultures flottantes d'ANGLETERRE pendant quatre ans. Libéré en 1800 il servit quelque temps sur le vaisseau "TOURVILLE". Muté sur la corvette la "BACCHANTE" en 1803, il retrouva les prisons anglaises jusqu'en 1812. Il avait alors 48 ans mais c'était devenu un vieillard. Les conditions abominables de captivité avaient eu raison de sa santé. Quelque temps après son retour, il demanda à entrer à l'hôpital.

Il étaient quatre autres Guilvinistes sur la "BACCHANTE" : **Sébastien CALVÉ** qui mourut à la prison de STAPLETON près de BRISTOL en 1805, une prison à terre qui ne valait guère mieux que les pontons, **Jacques GUÉGUEN** déjà échangé lui aussi à MORLAIX en 1795, **Jean TIRILLY** et **JEAN BERROU** qui ne furent libérés qu'en 1814 après l'abdication de NAPOLEON. Onze années de prison ! A la fin de sa captivité Jean BERROU avait 59 ans !

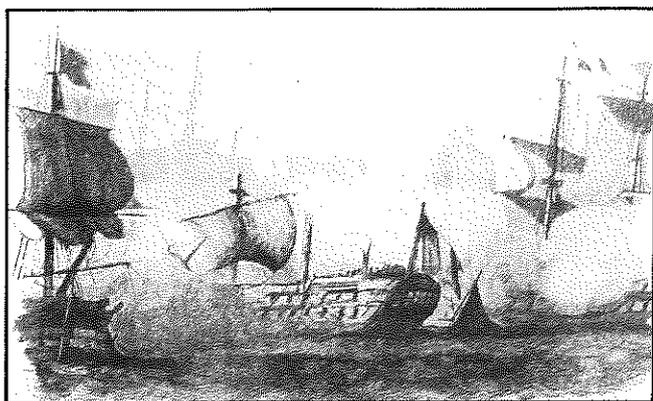
Et encore **Joseph NÉDÉLEC**, matelot à 30 F sur la "BELLE POULE", capturé en 1806. A 42 ans à la fin de la guerre, il revit la FRANCE à CALAIS. Et **Jacques LE COQ**, né à SAINT-MALO mais demeurant à TREFFIAGAT pris lui aussi par un corsaire de Sa Majesté.

Tués au combat

Cette longue litanie est un hommage à ceux dont les sacrifices sont restés quasiment ignorés jusqu'à ce jour, à ceux qui ne sont pas revenus et dont le nom n'a pas toujours été transcrit sur les actes d'Etat-civil.

A **Jérôme LE ROUX** levé à 17 ans en 1794, fait prisonnier en 1810 et décédé l'année suivante à la prison de terre de DARTMOOR. A ceux qui moururent au combat comme **Jacques LE ROUX** du GUILVINEC, tué à POINTE-A-PITRE en 1796 sur la gabarre "LE MARSOUIN" à l'âge de 45 ans. Et à **Jacques LE CLEAC'H**, l'ancêtre déjà évoqué de tous les LE CLEAC'H, tué à 42 ans dans le combat du 21 vendémiaire an VI (1798) sur le vaisseau "HOICHE". Il laissa cinq enfants ; sa veuve toucha 150 F avec lesquels elle paya trois années de loyer à Alain TANNIOU et ses provisions de blé noir et de froment à René STÉPHAN de RUFOLIGOU. Ses fils ne furent pas pour autant dispensés de service. Joseph l'aîné servit la patrie sans interruption de 1803 à 1814. Le cadet Etienne au retour de la paix fut désigné pour remplir les fonctions de pilote au port de GUILVINEC en remplacement de son beau-père A. TANNIOU.

Et **Yves LEROUX** tué sur le vaisseau "L'IMPÉRIAL" en 1806 à la bataille de SANTO-DOMINGO. Et **Vincent FILY** de LOHAN mort à bord de la frégate la "SÉMILLANTE" en 1794 et **Guillaume TANNIOU** à CANCALE.



Le combat de Santo-Domingo en 1806, dans lequel périt Yves LE ROUX.

Plusieurs Guilvinistes moururent à l'hôpital de leurs blessures ou des maladies contractées sur les vaisseaux. Comme **Jacques POCHAT** de KERFRIANT décédé à l'hôpital maritime de BREST en 1795, **Pierre TIRILLY** de LÉHAN décédé à TOULON en 1796. D'autres eurent le temps de rentrer chez eux pour mourir comme **Michel LE COCHOU** de KERLEGUER en TREFFIAGAT après la campagne de 1792 ainsi que **René LE PAPE**.

Insatiable la marine exigeait des hommes, tous les hommes disponibles. Le bureau de la guerre à BREST se désespérait déjà le 20 juillet 1793 : "les vaisseaux de la République restent dans les ports faute d'équipages... ceux de nos ennemis sont répandus sur tous nos parages". Les marins pêcheurs n'étaient plus suffisants. On recruta parmi les non-inscrits qui parfois n'avaient jamais mis le pied sur un navire. **Marguerite SOURON** de KERMATHÉANO en PLOMEUR pleura son fils tué sur le vaisseau le "RÉPUBLICAIN" et **Jean LE GOYAT** de LA FORÊT était en 1796 sans nouvelles de son aîné, depuis deux ans. Peut-être était-il mort, peut-être était-il prisonnier en ANGLETERRE ?

Le déficit des matelots était tel que les appels des fonctionnaires des classes devenaient de plus en plus pressants. En 1796 : "sans délai, levée de tous les marins du syndicat de PONT-L'ABBÉ. Se réunir pour le 22. 6 mois de solde seront d'avance accordés à leur arrivée à BREST" et plus tard : "levée de tous les marins disponibles, les diriger sur BREST par brigades de 50 hommes sous escorte, leur payer un mois d'avance".

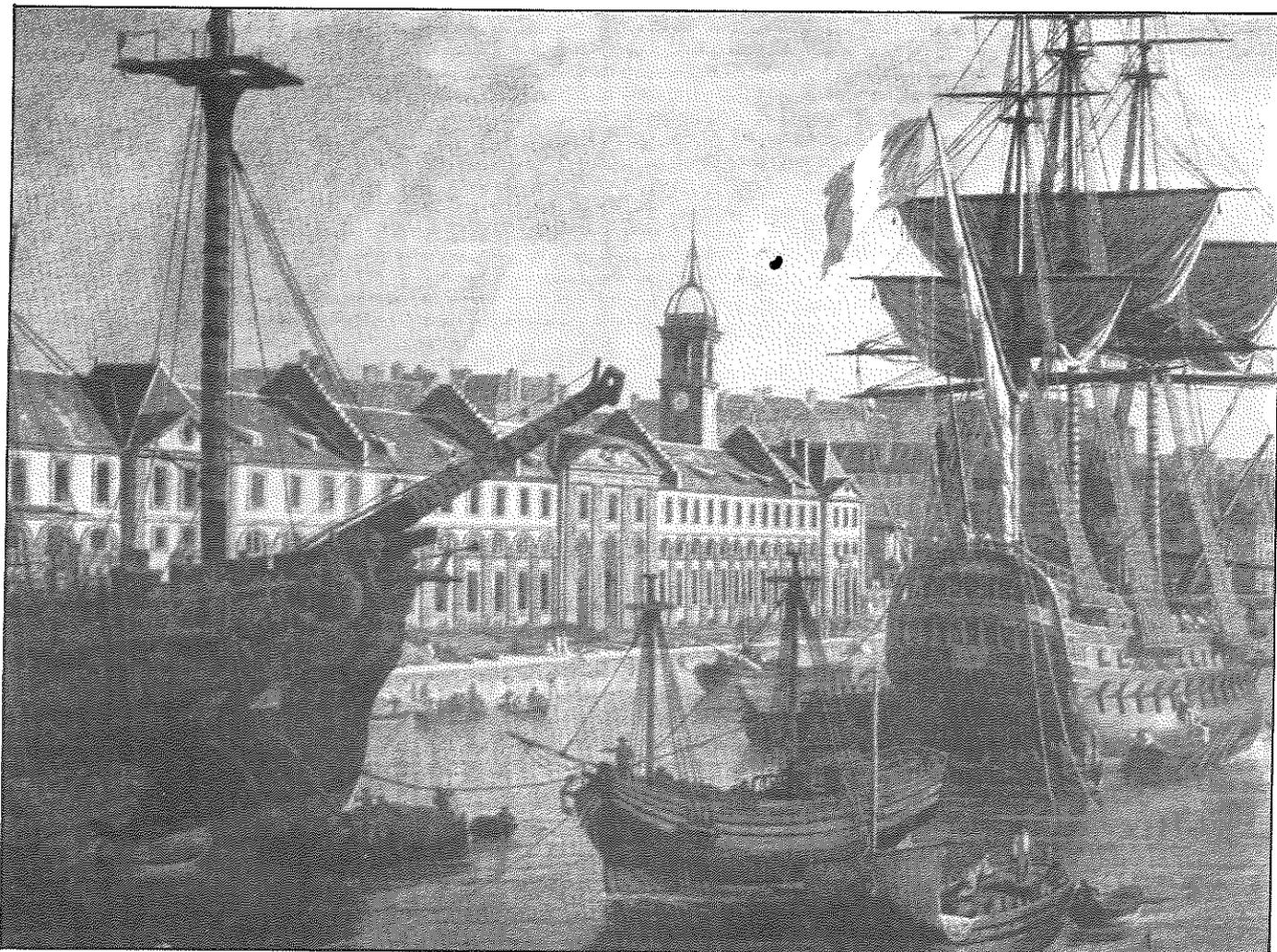
Une statistique du quartier évalua l'effectif du port du GUILVINEC-TREFFIAGAT au début de la guerre à 4 officiers-mariniers, 21 matelots et 6 novices et mousses. Quatre ou cinq pêcheurs seulement furent déclarés trop âgés et hors service comme Jacques NÉDÉLEC, Vincent COMPÈS. **Jean TALOUARN** fut encore rappelé en 1808 à l'âge de 52 ans et congédié l'année suivante "en raison de son grand âge". **Joseph CRIQUET** levé à 45 ans, fut débarqué à SAINT-MALO et congédié "incapable de service, ayant des douleurs qui le tiennent toujours courbé".

Un mouvement de désertion

A la même époque, les soldats n'étaient levés que par tirage au sort parmi les célibataires et les veufs sans enfants. En échange de quelques avantages comme la demi-solde et les secours accordés aux invalides, veuves et orphelins, les sacrifices demandés à la classe des pêcheurs étaient trop grands et trop répétés.

Les soldes étaient mal payées, les secours aux familles n'arrivaient pas car les caisses de l'Etat étaient vides. Les équipages incomplets attendaient trop longtemps dans les ports. La discipline s'en ressentit. Il s'en suivit un énorme mouvement de désertion que n'arrivait pas à juguler le représentant en mission à BREST, Jean Bon SAINT-ANDRÉ qui s'adressant aux "braves marins" annonça des amnisties en faveur des déserteurs et que "la patrie voulait bien oublier la faute qu'ils avaient commise en quittant leur poste".

Les Guilvinistes n'échappèrent pas à ce mouvement. Déserteur en 1795 **Paul TANNEAU** revint tranquillement chez lui. Il fut arrêté par les gendarmes qui le conduisirent à la maison d'arrêt de PONT-L'ABBÉ d'où il s'évada. L'année suivante il rentra encore chez lui sans congé. **Joseph BERROU** déserta trois fois et fut conduit par la gendarmerie à QUIMPER. Enfui de la "BACCHANTE" en 1803 il évita ainsi la capture par les Anglais mais son frère Jean, embarqué sur le même navire, ne l'avait pas suivi. **Yves LE ROUX** déserta également trois fois du vaisseau le "CISALPIN", mais le pompon dans ce domaine revint à **Sébastien CALVÉ** : il déserta une première fois en 96 et fut arrêté par la gendarmerie. Matelot à 18 F en



Le Port de BREST (La Penfeld) au temps de la Révolution en 1794, peint par Hue.

(Rive gauche)

98 sur le "CISALPIN", il s'enfuit après quatre mois de bord en compagnie de son "pays" Yves LE ROUX. Arrêté par la force armée il fut emprisonné quelque temps à la maison d'arrêt de QUIMPER mais comme la Marine avait tellement besoin d'hommes, on le reconduisit sous surveillance à BREST. Il déserta une troisième fois. La Marine n'était vraiment pas rancunière : matelot à 21 F, malgré son indiscipline, il put rentrer chez lui jusqu'à nouvel ordre le jour même du traité de paix d'AMIENS avec l'ANGLETERRE le 27 mars 1802. Cela dura une peu plus d'un an. On le rappela deux mois avant la reprise des hostilités et le voilà prisonnier au bout d'un mois de guerre. Il ne revit plus LÉCHIAGAT, son village natal.

Comme on a pu le voir, les sanctions contre les déserteurs, en période de guerre, n'étaient pas bien sévères sous la première République. L'Etat-Major s'étonnait de la facilité avec laquelle s'enfuyaient les marins ; ceux-ci trouvaient des complicités dans les auberges le long des routes, ou dans leur village. L'exemple le plus connu dans la région est celui d'AUDIÈRNE ou une soixantaine de déserteurs se cachaient le jour dans une caverne. On les ravitaillait par une cheminée naturelle qui communiquait avec la grotte.

Tout rentra dans l'ordre après 1804 et l'installation de l'Empire.

Seul **Joseph LE CLÉAC'H**, incorporé dans le 6^e équipage de haut-bord de "L'ELBÉ" fut signalé déserteur récidiviste mais pour quelques jours seulement.

DANS LES ARMÉES DES "BLEUS"

Dans un premier temps PLOMEUR et TREFFIAGAT participèrent à la défense du territoire en envoyant quelques gardes nationaux au fort de QUÉLARN qui surveillait le goulet de BREST.

Furent volontaires le 1^{er} septembre 1792, l'an 4^e de la liberté : P. VILLEDIEU, A. LE TOUZE, C. DERRIEN, H. MARBLÉ, J. MARIEL de TREFFIAGAT. G. LE ROUX, P. TANTER, B. CREDOU, Y. LE PÉOC'H, L. LE ROUX, H. LARNICOL, J. CANÉVET, J. QUINIOU et J. SOURON de PLOMEUR. Ils appartenaient à la compagnie de l'Ouest sous le commandement du lieutenant Y. PÔCHET de PENMARC'H.

L'année suivante, après la formation de la première coalition contre la FRANCE, la Convention décréta une levée de 300 00 hommes pour les armées des frontières.

Appliquant les directives gouvernementales, la municipalité de PLOMEUR, en présence d'un commissaire du département, réunit le 19 mars 93, au cimetière de l'église paroissiale, tous les citoyens célibataires et veufs sans enfant de 18 à 40 ans. Au prorata de sa population, la commune devait fournir douze hommes au service de la Patrie.

Après exemption de ceux qui avaient déjà été levés l'année précédente pour le fort de QUÉLARN, le choix se fit au tirage au sort sur une liste comprenant 92 noms. Dans une urne,

NOTRE HISTOIRE LOCALE

furent jetés autant de billets que de noms, 80 billets blancs et 12 noirs. Chacun plongea la main à tour de rôle dans l'urne.

Sébastien LE CHOSSEC du bourg tira le premier billet noir et Mathieu GUICHAOUA de RUFOLIGOU le douzième. Devinrent aussi soldats et destinés à "marcher au secours de la Patrie", mais avec possibilité de payer un remplaçant, P. PERRÉS, L. LUCAS, J. COUPA, J. LE CLOAREC, J. FERRANT, Henri LARNICOL, P. BARIOU, Noël LEROUX, J. MONFORT, et Michel LE FLOCH.

TREFFIAGAT ne dut fournir que quatre soldats sur les trente-deux susceptibles d'être levés. Tirèrent les billets noirs, Vincent LE DRAOULEC, Allour LE CLEAC'H, F. LE SOLLIEC et J. QUINIOU.

Comme on le voit, le nombre de soldats appelés dans les deux communes était nettement inférieur à celui des marins. Et tous célibataires ! Mais d'autres levées suivirent comme la levée en masse, etc. Et la lassitude s'installant, il fallut en l'an VIII emprisonner quelques jeunes gens qui ne se rendaient pas aux ordres de la municipalité.

Il est bien difficile de suivre la trace de ces soldats sur les champs de bataille d'Europe. Pierre TANNIOU de PLOMEUR âgé de 27 ans (taille 1,706 m) fusilier au 1^{er} bataillon de la 53^e demi-brigade de l'armée du DANUBE reçut un coup de feu qui lui traversa la cuisse de part en part. Il fut réformé en vertu de la décision du général MENGARD à BESANÇON. (A. SIGNOR)

PRÊTRES CONSTITUTIONNELS ET PRÊTRES RÉFRACTAIRES

Les biens de l'Eglise furent confisqués par l'Assemblée Constituante pourtant très modérée et comprenant de nombreux ecclésiastiques du Bas-Clergé. Ces biens devaient être vendus pour renflouer les caisses de l'Etat. La suppression de la dîme entraîna la nécessité de verser un traitement aux ministres du culte. L'Eglise de FRANCE fut alors réorganisée dans son ensemble (suppression de paroisses dont BEUZEC et même de diocèses). Devant les réticences de nombreux ecclésiastiques, un décret du 27 novembre 1790 imposa aux prêtres et évêques un serment de fidélité à la Nation, à la loi et au Roi comme pour d'autres fonctionnaires.

Le recteur LE SINER et son vicaire LE MERDY, le recteur de TREFFIAGAT LAROUR refusèrent le serment. Le vicaire BERROU de PENMARC'H l'accepta dans un premier temps puis se rétracta quand le Pape condamna la **Constitution civile du Clergé** (mars 91). Tous trois devinrent ainsi des **réfractaires**. Par contre le recteur POCHE de PENMARC'H prêta serment ainsi que Jérôme LOÉDON de BEUZEC mais ce dernier se rétracta quelques jours plus tard et en mai 1792 rétracta sa rétractation.

Le citoyen POCHE fut maintenu à la cure de PENMARC'H mais les deux autres communes du canton reçurent de nouveaux recteurs. Venant de PLOVAN J. LARUE fut élu par les électeurs du district recteur de ST-JEAN TROLIMON où il avait exercé son ministère pendant vingt ans. Au chef-lieu, G. LE SINER fut d'abord remplacé par le prêtre constitutionnel LALOUELLE qui fréquenta le club des amis de la Constitution de PONT-L'ABBÉ et quitta bien vite sa cure. Lui succéda J. LOÉDON déjà connu à PLOMEUR. On pourrait penser que les trois recteurs du canton qui adhéraient ainsi à la Révolution étaient de jeunes prêtres pétris d'idées nouvelles. Pas du tout, quatre ans plus tard l'un d'eux souligna qu'ils formaient à eux trois une chaîne de 190 ans.

Le 17 juin 1792, devant Jean BARGAIN maire, Dominique LUCAS procureur de la commune et quelques notables, Guil-

laume GUIZIOU de KERVENEK, Charles VOLANT, Michel LE GOFF et René STÉPHAN de RUFOLIGOU, Jérôme LOÉDON renouvela son "serment de fidélité à la nation... de maintenir la Liberté, l'Egalité ou de mourir en les défendant".

Jérôme LOÉDON de KEROMEN accepta comme on l'a déjà vu les fonctions de percepteur puis celles de commissaire du Pouvoir exécutif, jouant à fond la carte de la Révolution. Fils d'un homme de loi de QUIMPER, on peut penser que dans son milieu il avait pu lire les ouvrages des partisans des réformes que les prêtres d'origine rurale n'avaient pu trouver dans les séminaires.

A TREFFIAGAT le recteur LAROUR décéda en 1791 et fut remplacé par un "intrus", G. BIZIEN venu de KERLAZ, qui accepta aussi la charge de greffier à la maison commune.

En 1792 à la suite des menaces de guerre extérieure, de provocation d'émigrés, de troubles en FRANCE entre les partisans des prêtres constitutionnels et réfractaires, l'**Assemblée Législative** vota l'arrestation ou la déportation des prêtres réfractaires en raison de l'influence qu'ils pouvaient avoir sur leur entourage.

Un engrenage parfois tragique s'en suivit. Devançant l'obligation votée le 26 août 1792 pour tous les réfractaires valides de quitter la FRANCE avant 15 jours, 37 prêtres dont G. LE SINER et d'anciens vicaires de PLOMEUR, KERLOC'H, BOLLORE embarquèrent dans un navire au mouillage à SAINTEMARINE dans la nuit du 2 au 3 juillet. Sous la surveillance passive des gardes nationaux de PONT-L'ABBÉ, le navire leva l'ancre vers l'ESPAGNE terre d'accueil de réfractaires.

L'ex-recteur de PLOMEUR qui avait ainsi quitté la FRANCE de son propre gré fut considéré comme émigré et non déporté. Ses biens furent confisqués pour être vendus. Avant de partir, il avait vidé le presbytère et réparti ses meubles chez Jacques BOURHIS à l'auberge du bourg, chez Sébastien VOLANT et chez Jacques BARGAIN. En leur disant adieu, il leur avait assuré qu'il serait bientôt de retour, laissant entendre que l'ordre monarchique serait bientôt rétabli en FRANCE. Le déménagement d'une dizaine d'armoires, buffets, vaisselier et d'une dizaine de tables ne passa pas inaperçu bien évidemment. Les autorités venues spécialement de QUIMPER pour en faire l'inventaire, les retrouvèrent aisément.

J.-René LE SINER, notaire public à QUIMPER, frère et héritier de l'ancien recteur, réussit cependant à obtenir la main levée du séquestre en démontrant auprès des administrateurs du district que son frère n'était pas un émigré mais "s'était déporté" pour obéir à un arrêté du département daté de juin 92 spécifiant que les **prêtres insermentés** devaient se retirer dans les royaumes d'ESPAGNE, du PORTUGAL, en ITALIE ou dans les îles anglo-normandes sous peine d'arrestation. En l'occurrence, l'émigration et la déportation ne présentaient guère de différences, les deux situations permettant de vivre à l'étranger en sécurité. Mais pour l'Etat français, l'émigration était une désertion doublée parfois d'une trahison, tandis que la déportation voulue par lui était une sanction, un bannissement. Se comportant selon les règles, G. LE SINER, arrivé à BILBAO, obtint du consul de FRANCE un certificat de résidence qu'il expédia au directeur de QUIMPER. La jouissance de ses biens fut rendue à ses héritiers. Son exil s'écoula le plus souvent dans un couvent aux alentours de BILBAO.

Malgré les risques encourus, mais confiants en l'aide de la population locale, plusieurs prêtres réfractaires du canton refusèrent le départ et préférèrent entrer dans la clandestinité, devenant errants et fugitifs, se cachant dans les fermes, disant la messe dans les granges ou les chapelles réouvertes, donnant la communion ou l'extrême-onction.

G. BERROU originaire de PENMARC'H, n'avait plus l'âge à 56 ans en 1793, de courir devant les gendarmes. Pourtant

il se cacha semble-t-il pendant 5 ans entre PENMARC'H et PLOMEUR, dans sa famille le plus souvent, parfois avec l'aide de son ex-recteur POCHET, constitutionnel pourtant.

Jean QUERNEAU ex-ministre du culte au JUCH, après plusieurs années d'emprisonnement, vint se réfugier dans sa famille à KÉREON en TREFFIAGAT. Il demeura cependant "introuvable". René LE BOURHIS agent national et **G. BIZIEN** curé constitutionnel, dans leur rapport au district, signalèrent qu'il habitait "quelque part à TREFFIAGAT".

Hervé Côme VOLANT né à PLOMEUR était vicaire à IRVIL-LAC. Après avoir connu la prison, il réapparut à PLOMEUR dans sa famille. Les autorités du canton organisèrent des recherches mais sans succès.

Daniel KERFURUX de KÉRITY responsable de la défense nota dans un rapport de 1793 : "si l'on pouvait capturer quelques prêtres réfractaires que nous savons cachés dans nos parages et qu'ils n'ont jamais quittés, il n'y aurait plus de diversité d'opinion dans ce pays".

Après la chute des Girondins en mai 1793 et l'installation de la terreur, la poursuite contre les réfractaires se durcit et se doubla d'une volonté de déchristianisation selon les régions. Les Girondins en fuite trouvèrent souvent un appui parmi les prêtres constitutionnels opposés à cette déchristianisation. Le recteur LOÉDON accueillit et hébergea chez lui pendant une nuit, son parent **DOUCIN**, administrateur du département, Girondin en fuite, accusé de menées fédéralistes. Cela valut à LOÉDON d'être arrêté le 15 octobre 1793 et de connaître la prison pendant 15 mois. L'évêque de QUIMPER arrêté pour les mêmes raisons alla lui à la guillotine.

La chute de ROBESPIERRE en juillet 1794 ramena la liberté du culte. Les réfractaires purent réapparaître sans être inquiétés. Jérôme LOÉDON libéré le 14 décembre 1794, revint affaibli, et retrouva sa cure et sa fonction de commissaire.

En 1795, **Henri CARROT** cultivateur, obtint de la commune de PLOMEUR l'autorisation d'utiliser l'église de BEUZEC pour pratiquer son culte. Le président ARNOULT accepta de distribuer les ornements des chapelles aux prêtres réfractaires et à des paysans leurs adhérents ; "le pays en est rempli aujourd'hui".

Un nouveau serment fut toutefois exigé des réfractaires mais la plupart se dérobaient. J. QUERNEAU reçut sa convocation en mains propres à KÉREON mais refusa de se présenter comme BERROU et VOLANT ainsi que **LE MERDY** réapparut dans le canton.

Quelques années se déroulèrent ainsi sans incident. Mais à la fin de 1797 le Directoire, renforcé par les victoires de BONAPARTE et soucieux du désordre intérieur croissant, reprit des mesures contre les familles d'émigrés, les prêtres réfractaires, etc. Ces mesures eurent des répercussions jusqu'à PLOMEUR, le recteur LOÉDON appliquant la loi avec sévérité. L'église de BEUZEC fut à nouveau désaffectée, mais selon lui restait "un lieu de rassemblement suspect où ce n'est pas seulement l'office qui s'y déroule". Le citoyen BERROU "malgré mes avertissements ne se présenta pas pour le nouveau serment de "haine à la royauté"... c'est un homme à déporter, autrement ce pays ne verra jamais le bon esprit s'y établir". Mots très durs que LOÉDON adressa à ses supérieurs du district de QUIMPER à l'encontre d'un prêtre certainement paisible. Il savait pourtant qu'en l'an 6 la déportation n'était plus simplement l'exil mais l'incarcération aux prisons de BREST dans l'attente d'un transport vers la GUYANE. G. BERROU fut semble-t-il arrêté en 1798 et vraisemblablement décéda à la prison de BREST en 1800.

VOLANT demeura insaisissable : "il a des frères et des sœurs dans quatre communes voisines. Il est tantôt ici, tantôt

là ; il trompe mes espions, mes espions me trompent peut-être, eux-mêmes". Des colonnes mobiles composées de soldats du poste de KÉRITY et de quelques uns venus de PONT-L'ABBÉ parcoururent le pays à sa recherche allant de village en village. Le maquis du canton est pourtant bien plat et peu touffu, sans chemins creux, mais "les cultivateurs ferment étroitement la bouche". Les soldats ne trouvèrent rien.

En l'absence de témoignages écrits autres que ceux de l'administration, il est bien difficile de se faire une idée exacte de l'état d'esprit de la population vis-à-vis des réfractaires. On pourrait presque penser que le recteur de PLOMEUR était leur seul vrai adversaire jusqu'à l'obsession. Il disait lui-même pourtant que le culte catholique s'exerçait dans les trois communes sans trouble ; "aucune rixe, ni discorde avec les partisans des prêtres réfractaires" mais que "les dernières lois concernant les fermetures des chapelles, le nouveau calendrier, la célébration des décadis, les nouvelles indications de foire, de conscription militaire, heurtent les idées de nos cultivateurs".

Pas de lutte donc sans combattants. Les seuls désordres "sont ceux causés par la boisson ; sur ce point ils sont incorrigibles !"

Pourquoi alors cette obsession ? le canton était-il menacé par la contre-Révolution ? Le recteur y soupçonnait l'influence des aristocrates, des chouans, des malveillants, mais aucun fait concret ne vint étayer sa thèse. Les cultivateurs de PLOMEUR ramenaient des marchés de QUIMPER où ils allaient vendre leurs productions, des fausses nouvelles, des bruits alarmants sur le retour des émigrés, sur l'arrivée des Russes à PARIS et de Louis XVIII sur le trône.

L'agitation n'était peut être pas loin. En 1799 l'Ouest fut en révolte dans des proportions jamais connues, même en 94-95. AUDREIN, évêque de QUIMPER, fut abattu par des chouans en se rendant à MORLAIX.

En BRETAGNE, terre réfractaire par excellence, les prêtres constitutionnels furent très souvent l'objet de brimades. Mais à PLOMEUR le recteur eut très peu à en souffrir. Il ne se plaignit pas de la désaffection du culte dans son église, même s'il reconnut que les habitants n'assistaient pas tous à sa messe. Il disait les avoir connus plus patriotes, tout de même, avant son arrestation.

En 1800, toutefois il reçut une lettre de menaces postée à QUIMPER et demanda la protection de deux soldats, récusant l'aide du poste du GUILVINEC dont le commandant était selon lui "dévoué à la séquelle royaliste", préférant celui de PENMARC'H plus patriote.

En outre il porta plainte devant la justice pour une agression commise contre le recteur LARUE de ST-JEAN, âgé de 76 ans. Au cours de la noce de Jean LE BERRE à laquelle le recteur fut invité, le citoyen VIGOUROUX, après le fricot, le prit au collet et le jeta par terre en disant "que vient faire ici un prêtre assermenté ?" Mais VIGOUROUX et LARUE étaient selon les témoignages plus qu'éméchés tous les deux !

ÉMIGRATION DE LA NOBLESSE DU GUILVINEC ET DE TREFFIAGAT

La tournure prise par les événements avait déclenché en 1789-90-91 plusieurs vagues d'émigration chez les nobles, persuadés que l'ordre monarchique serait bientôt rétabli.

Le frère du châtelain de TREFFIAGAT Joseph-Marie Du HAFFOND âgé de 51 ans, capitaine au régiment de CHARTRES-infanterie, abandonna son régiment de l'armée du Roi, en raison, dira-t-il plus tard de l'agitation de ses soldats, et quitta la FRANCE dès 1789.



Pignon Est du château de LESTRIAGAT.

De même Joseph de DERVAL âgé de 30 ans, seigneur de KERGOZ et d'autres lieux, lieutenant dans le régiment de BRETAGNE-infanterie déserta et passa à l'ennemi en juin 1791. A cette époque les menaces de guerre contre la "Maison d'AUTRICHE" se précisaient. De DERVAL rejoignit sur les bords du RHIN, l'armée des émigrés qui se préparait avec l'aide des rois étrangers à rétablir Louis XVI dans toute son autorité.

Prirent aussi le chemin de l'exil, les deux fils du comte de LESTRIAGAT, Charles Marie Du HAFFOND durant l'été 1791 et en automne de la même année Jacques Marie qui plus tard ne fut que soupçonné d'émigration. Leur père âgé de 55 ans, malade presque impotent, sujet à des crises de goutte resta au château avec sa femme et sa fille Hortense.

Sur la commune de PLOMEUR notons encore le départ de Marcelin Aleno de SAINT-ALOUARN lieutenant de vaisseau, de sa femme Armande de KERJEAN et de son frère cadet Hyppolyte, officier de cavalerie. A la différence des quatre autres, les deux fils du HAFFOND, non militaires ne pouvaient être accusés de désertion.

Arrestation des parents d'émigrés

La guerre déclarée, les craintes de débarquement d'Anglais et d'émigrés en BRETAGNE en relation avec les contre-révolutionnaires de l'intérieur, Chouans et Vendéens, contraignirent le gouvernement à prendre des mesures radicales :

formation de comités de surveillance, loi des suspects du 17 septembre 1793 qui permit d'arrêter sur le champ les ex-nobles, parents d'émigrés, père et mère, frères et sœurs, etc. ainsi que les prêtres réfractaires.

En mai 1793 la municipalité de PLOMEUR fit une descente dans quelques maisons suspectes dont les habitants avaient manifesté des sentiments anti-civiques. Les armes qui pouvaient s'y trouver furent confisquées.

Les parents des émigrés, Du HAFFOND ainsi que leur sœur âgée de 22 ans furent arrêtés, conduits à PONT-L'ABBÉ et placés sous la responsabilité du comité de surveillance de la ville, de novembre 93 à février 94. Ce n'était pas un emprisonnement rigoureux. La mère et la fille Du HAFFOND séjournèrent au château de PONT-L'ABBÉ avec une douzaine d'autres femmes. On leur permit de faire venir des meubles et de la literie. Les visites étaient acceptées ainsi que la correspondance. On les autorisa même à recevoir des victuailles d'en ville et comme leurs possibilités étaient grandes, elle ne s'en privèrent pas. La "citoyenne Du HAFFOND" commanda même deux livres de thé vert, une denrée coloniale bien rare depuis le blocus anglais (cité par A. SIGNOR). Comme on le voit ce n'était pas les dures prisons parisiennes.

Guillaume Du HAFFOND fut autorisé en raison de son infirmité à habiter en ville chez le citoyen GUICHARD, en quelque sorte dans une pension de famille, mais il restait sous la surveillance du comité.

Le gouvernement décréta également la confiscation des biens des émigrés. Des meubles furent déjà prélevés au château de LESTRIAGAT pour le corps de garde et les troupes de passage. La batterie de KÉRITY réclama des civières et demanda aux administrateurs "des ordres pour les prendre au KERGOZ appartenant à DERVAL immigré où il y a des plants d'orneaux excellents à cet effet". Pas de pillage donc.

Cloué au lit, presque grabataire par une violente crise de goutte, G. Du HAFFOND ne put assister à l'inventaire de ses biens séquestrés afin d'évaluer la part de ses deux fils mais y délégua un homme de loi pour le représenter. Modéré, ne cherchant pas à se heurter aux représentants de la Révolution, le châtelain obtint la levée du séquestre de ses biens avec la faculté de jouir paisiblement de ceux qui lui restaient. Il remercia le Directoire exécutif de QUIMPER et lui exprima sa confiance. A travers sa correspondance on sent bien que le comte chercha à composer avec la Révolution qui n'était pas le fétu de paille que les premiers émigrés avaient espéré. Selon la loi en vigueur sous la Convention, la famille Du HAFFOND pouvait craindre le pire. Son attitude sera récompensée. Il sollicitera la reconnaissance de la non-émigration de son second fils Jacques sur présentation d'un certificat de résidence attestant qu'il vivait en FRANCE sans interruption depuis le 1^{er} mars 1792. L'administration du département prononcera la radiation provisoire de Jacques de la liste des émigrés.

Mais que pouvait craindre la République de deux faibles femmes et d'un infirme ? Les mesures prises par le gouvernement pour neutraliser les "ennemis de l'intérieur" peuvent paraître rigoureuses aujourd'hui surtout dans ce cas précis. Cependant les dangers étaient bien réels comme on l'a déjà vu.

Débarquement d'émigrés à QUIBERON

Un moment calmée, la Chouannerie reprit en BRETAGNE en 1795 (attaque de la poudrière de PONT-DE-BUIS par exemple). Le soulèvement dans le MORBIHAN d'une véritable armée de 10 000 Chouans fut combiné avec le débarquement "d'un corps expéditionnaire" d'émigrés, transportés et protégés par la flotte anglaise dans la presqu'île de QUIBERON à PORS AN DRO à CARNAC le 27 juin 1795. Il en résulta une longue bataille entre les troupes républicaines du général HOCHÉ et les Blancs, soutenus par les bombardements des vaisseaux anglais dont la "POMONE" qui eut un rôle très actif.



Victoire du Général HOCHÉ à Quiberon en 1795, contre les émigrés débarqués par les Anglais.

L'armée contre-révolutionnaire prise au piège dans le cul-de-sac de la presqu'île finit par capituler après des pourparlers au cours desquels il leur fut sembler-t-il promis la vie sauve.

Des milliers de Chouans et plus de 800 émigrés dont la fine fleur des officiers de marine de l'Ancien Régime, furent ainsi capturés et jugés par une vingtaine de commissions militaires. La plupart des Chouans furent graciés mais 750 "cy-devant nobles" dont 37 originaires du FINISTÈRE furent condamnés à mort.

Parmi eux Joseph de DERVAL seigneur de KERGOZ, jugé par la commission BEDOS à VANNES à l'Hôtel LE GOUVELLO le 15 thermidor an III reconnu avoir quitté volontairement son régiment pour rejoindre les émigrés. Près de VANNES, à la Pointe de L'HERMITAGE où une fosse avait été creusée dans la lande, Joseph de DERVAL fut fusillé et tomba en criant "Vive le Roy".

Joseph Du HAFFOND plaida lui non coupable. Emigré dès 1789, alors que la guerre n'était pas encore imminente, il déclara avoir voulu vivre tranquille en pays étranger et qu'il ignorait la loi qui interdisait aux émigrés de rentrer sur le territoire français ! (surtout à coups de canon !) Par ailleurs, pour bénéficier du statut de prisonnier, il se prétendit officier anglais et demanda qu'on respectât cette qualité. Argument plus sérieux, Du HAFFOND prétendit qu'il s'était rendu par capitulation et assura qu'il aurait pu s'échapper plusieurs fois ou même réembarquer vers l'ANGLETERRE, mais qu'il ne l'avait pas fait pensant que les prisonniers auraient eu la vie sauve.

La commission DUBOIS qui siégeait au village de KERAUDE en SAINT-PIERRE QUIBERON du 4 au 18 thermidor, ne retint pas ces arguments. G. Du HAFFOND fut fusillé sur la lande de QUIBERON.

Quoique armés par les Anglais, débarqués par leur aide sous leur uniforme, aucun des émigrés ne voulut admettre qu'ils étaient passés à l'ennemi et qu'ils combattaient à sa solde.

Faut-il s'étonner de la sévérité du jugement ? Les fusillés de QUIBERON sont-ils des "vrais martyrs" comme l'écrira le chanoine LE GARREC ?

Conséquence de l'affaire de QUIBERON, le Directoire exécutif de QUIMPER, soupçonnant des intelligences entre "ceux qui ont fui leur patrie pour n'y entrer que le feu et la flamme de la main" et leurs parents, prit des mesures contre ces derniers. Mais la famille Du HAFFOND fut épargnée.

VENTE DES BIENS DE L'ÉGLISE ET DE LA NOBLESSE ÉMIGRÉE

Biens de l'Eglise

Proposée dès le début de la Révolution pour remplir les caisses de l'Etat, la vente des biens de l'Eglise commença sur le territoire de PLOMEUR dès 1791. Possédaient des terres sur PLOMEUR et même des domaines congéables qui leur rapportaient des rentes : les Carmes de PONT-L'ABBÉ, le prieuré de LOCMARIA, le séminaire de QUIMPER en plus des fabriques de PLOMEUR et de SAINT-TRÉMEUR. La plupart de ces biens furent acquis par des étrangers à la commune, souvent bourgeois.

A noter l'achat d'un ramage près de SAINT-TRÉMEUR par le citoyen ROUSSIN et le domaine de KERLAN appartenant au séminaire par L. DERRIEN de PONT-L'ABBÉ.

La chapelle de SAINT-TRÉMEUR fut aussi vendue à un particulier, Yves CALVEZ mais pas à sa vraie valeur ! Elle a survécu depuis en bon état ; mais on sait que la "privatisation" du patrimoine religieux n'a pas toujours eu d'heureux résultats dans les environs.

NOTRE HISTOIRE LOCALE

A TREFFIAGAT, la chapelle de SAINT-FIACRE fut préservée sans doute grâce à la municipalité. A LÉCHIAGAT en décembre 1791, les terres du domaine le TY BOUTI, propriété des Carmes, passèrent aux mains de J.F. LE DÉAN à condition de ne pas expulser le domanier. Personne ne renchérit sur le premier prix, 365 Livres proposé par LE DÉAN.

Biens des Nobles émigrés

Ces biens de deuxième catégorie furent confisqués plus tard à la suite de l'émigration du propriétaire même si ce dernier n'avait pas combattu sa patrie.

Le château de KERGOZ fut mis en vente le 15 ventôse de l'an II à QUIMPER par le citoyen A. KERNAFLEN administrateur du Directoire. Avec les dépendances et les terres soit 9 ha, sa valeur ne fut estimée qu'à 6 191 Livres. Personne ne se présentant pour l'achat, l'adjudication fut repoussée au mois suivant. Accoururent alors les citoyens ARNOULT, MANACH, DAOULAS, GROOTERS qui poussèrent le prix jusqu'à 7 500 Livres seulement.

GROOTERS devint le premier châtelain roturier de KERGOZ. D'origine scandinave, il était venu en FRANCE pour représenter une entreprise de commercialisation de la roque de NORVÈGE. Il devait maudire les Anglais qui ruinaient son négoce. Résidant à PONT-L'ABBÉ, et un moment à KERBULLIC en PLOMEUR, on l'appelait souvent comme interprète en cas de naufrage de navire étranger.

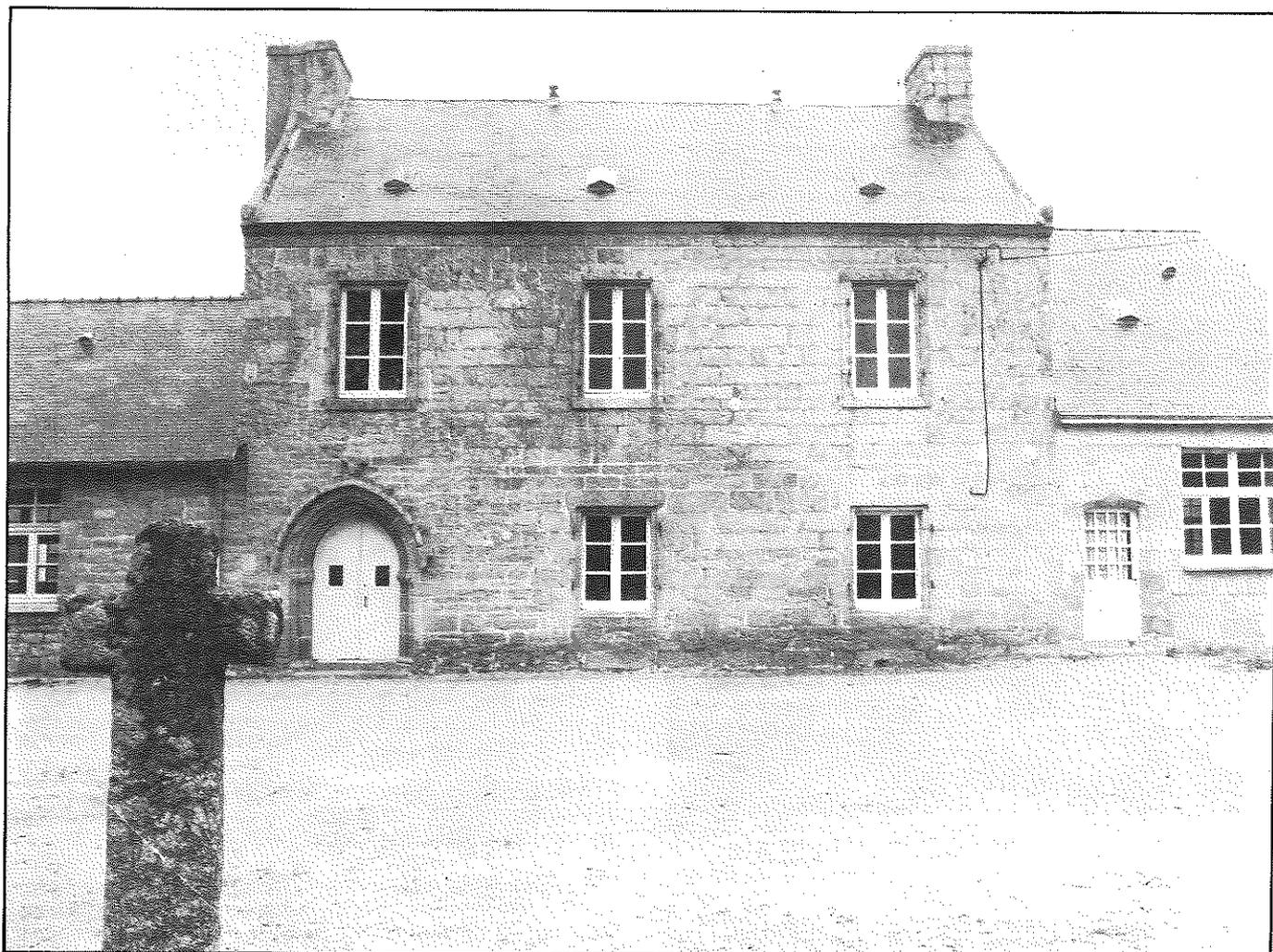
Quelque temps plus tard, le château passa en d'autres mains, celles d'Y. DAOULAS, négociant et armateur à PONT-L'ABBÉ.

Le moulin à vent de KERGOZ fut vendu séparément pour 1 703 Livres au citoyen DAOULAS. Et les autres terres du cit-devant noble de DERVAL : le parc GUILLERM à Gabriel ABRAHAM, le parc PALUD au citoyen BRANDA (5 375 Livres), le ramage RU CORNIC près de KERGOZ à DAOULAS, la métairie de KERLAN à MANCEL (14 ha pour 7 070 Livres, valeur supérieure à celle du château), MEZIOU GUILVINEC à BRANDA et un domaine à KERFRIANT pour MESSONAN.

Comme on le voit la propriété de la terre était passée des mains nobles à celles des bourgeois de la ville ; sauf pour PEN AN ALLÉE près de KERGOZ achetée par Guillaume GUIZIOU laboureur à KERVÉNEC, pour la métairie de LANVAR appartenant à Mascarenne de RIVIÈRE dont les deux fils étaient officiers de marine émigrés, acquise par René STÉPHAN de RUFOLIGOU et pour une autre tenure du même à KERFRIANT achetée par le citoyen GLOANEC. Bien évidemment, seuls les paysans assez aisés avaient pu acquérir les biens nationaux.

Les autres terres du GUILVINEC, dépendant pourtant de la seigneurie de KERGOZ ne furent pas vendues ; elles appartenaient à la sœur du comte, non émigrée.

Le comte Du HAFOND garda toutes ses terres à TREFFIAGAT, la part confisquée qui revenait à ses deux fils fut choisie sur les autres communes.



Le château de KERGOZ, l'habitation principale.

L'ESPRIT PUBLIC A PLOMEUR PENDANT LA RÉVOLUTION

Il est bien difficile de savoir jusqu'à quel degré la Révolution et la République ont touché la grande masse de la population au-delà des fonctionnaires locaux et des élus, d'autant que, de 1789 à 1800 les esprits ont pu varier ; car la Révolution c'était aussi la guerre contre l'EUROPE, les mobilisations, les réquisitions.

Le recteur LOÉDON constata que les victoires militaires revigoraient l'esprit républicain à PLOMEUR, mais confessa, qu'il se détériorait avec les défaites.

Etaient considérés comme patriotes parfois zélés parmi les "notables" : Jean BARGAIN, Riagat TANNIOU, Paul TANNEAU, Guillaume GUIZIOU, Pierre TANNEAU, Guy LE COSQUER, Michel LE GOFF... Par contre Laurent VOLANT, Jean LUCAS, J. CARIOU étaient qualifiés d'"aristocrates" c'est-à-dire partisans du Roi.

La commune de PLOMEUR avait trouvé en son recteur un propagandiste passionné de la République, une sorte de commissaire politique de la Révolution "heureux de contribuer à faire de ses paroissiens de bons citoyens". C'était lui l'organisateur des fêtes de la République. Le nouveau calendrier fut appliqué et les décadi (10^e jour) respectés. Ces jours-là, annoncées aux sons des cloches, avaient lieu les assemblées de la municipalité, la lecture des bulletins nationaux. Les mariages étaient célébrés dans le "temple décadaire". Les habitants commencèrent à fêter les décadi comme jour de repos mais les cultivateurs se déplaçaient peu car ils ne coïncidaient pas avec le repos du culte. Ils respectaient plutôt le jour du Seigneur.

Les fêtes nationales se déroulaient à PLOMEUR en grande pompe comme celle de la fondation de la République. La présence ce jour là des hommes des postes de GUILVINEC et de KÉRITY, attira les citoyens en grand nombre autour de l'arbre de la Liberté. Les gardes nationaux firent quelques décharges de mousquetterie d'un bel effet. Des lutteurs et des sonneurs de biniou participèrent avec succès à la fête.

Le jour de la "Fête funéraire", l'arbre de la Liberté fut garni d'un crêpe noir. Un service solennel du culte religieux avait précédé cette cérémonie.

Chez nos voisins de PENMARC'H, le 2 juin 1793, le pavillon national flottait sur la tour de l'église pendant l'office. Puis la compagnie d'élite fit une démonstration du maniement des armes et escorta la procession. Les soldats tirèrent une salve de mousquetterie en criant "vive la Nation" et tous les citoyens répétèrent les mêmes mots.

L'an VI (1798), année de la Paix sur le continent, fut fêté plus cérémonieusement. Le canton dépensa cette année 72 Livres pour les festivités. A KÉRITY, le 18 fructidor, tous les bâtiments retirés dans le port au devant des Anglais étaient pavoisés et le pavillon tricolore flottait partout. L'artillerie fit des décharges et le recteur LOÉDON prononça un discours patriotique.

Cette même année à PLOMEUR, une nouvelle fête se déroula à l'occasion de l'inauguration d'un monument érigé en l'honneur de BONAPARTE. Elle eut un franc succès. L'année suivante le recteur le changea en monument aux armées françaises victorieuses de l'EUROPE. Il suscita cependant la risée de quelques citoyens peu habitués aux monuments non-religieux.

En l'absence de gazette locale, on doit se contenter aujourd'hui d'interpréter le compte-rendu de ces fêtes rédigé par l'organisateur lui-même.

Petite révolution à PLOMEUR : destitution du président

A l'image de ce qui se passait à PARIS dans les sphères du Directoire où la corruption s'installait et où des fortunes s'édifiaient rapidement, PLOMEUR eut aussi son "affaire".

Le conflit entre le recteur-commissaire à l'intégrité absolue dans le domaine de l'argent, et le notaire-président arriva à son point culminant en 1798. LOÉDON reprocha d'abord à M^e ARNOULT d'avoir prélevé sur les contribuables des sous locaux sans en avoir rendu compte à quiconque. Les ressources du canton étant très faibles, une subvention du district de 419 F arriva à point pour régler des travaux réalisés depuis des années et toujours impayés. Malheureusement la répartition de cette somme se fit en petit comité le dimanche matin. "On avait choisi le moment où je disais la messe pour faire cette distribution injuste".

"Un père de famille du GUILVINEC dont la maison a été affectée pour le poste de garde pendant plusieurs années et qui n'a jamais été payé ne reçut aucun argent... Un menuisier qui a fait une douzaine de lits pour la caserne du GUILVINEC n'a rien eu" comme une foule de journaliers qui avaient accompli de menus travaux pour la commune.

Qui donc avait touché de l'argent ? Le neveu du président ARNOULT qui lui avait servi de secrétaire 150 F, son cousin le jeune KÉREON comme greffier remplaçant 200 F. "Ils ont de quoi avec des escarpins battre les pavés de PONT-L'ABBÉ, mais des pères de famille restent sans paiement" tempêta le recteur LOÉDON. Certes le jeune ARNOULT avait bien "travaillé à l'administration pour son oncle qui était le vrai secrétaire et qui ne savait que mettre sa signature" affirmèrent les agents LE MÉLENNEC et LE GOFF.

Le Directoire du district décida la restitution des sommes indûment perçues et prononça la destitution du président accusé en outre de sentiments anti-civiques et d'être le partisan des prêtres réfractaires et des aristocrates. M^e ARNOULT fut remplacé à la présidence du canton par Michel LE GOFF "excellent patriote".

Laïcisation des fonctions publiques

La Révolution accomplit une œuvre énorme dans tous les domaines mais n'eut pas toujours le temps et les moyens de mettre en application ses objectifs. La laïcisation des fonctions publiques (état-civil, enseignement) enleva à l'Eglise certaines de ses attributions. La création des écoles publiques dans le canton se heurta au manque d'hommes instruits pouvant devenir instituteurs. A PLOMEUR, M^e ARNOULT accepta cette charge mais l'école ne fonctionna pas vraiment, le nombre d'élèves étant insuffisant. A PENMARC'H le premier instituteur public fut le recteur POCHE qui donna entièrement satisfaction. A TREFFIAGAT le citoyen LE BIHAN assura la marche de la classe unique. Le Français, véhicule des valeurs de la Révolution fit des progrès. Le recteur constata "que depuis quelque temps le goût de la langue française perce parmi nos cultivateurs".

Première demande de divorce au GUILVINEC en 1793

Conseillée par les hommes de loi, Jeanne DIASCORN utilisa la nouvelle loi sur le divorce pour tenter de régulariser une situation familiale sans issue. Depuis 1782 elle était sans nouvelles de son mari Guy CRIQUET levé sur les vaisseaux du Roi. Qu'était-il devenu ? Ses camarades revenus en pays affirmaient qu'après le retour de son navire à ROCHEFORT, il était décédé à l'hôpital maritime de la ville, mais aucun avis mortuaire n'était parvenu à son épouse. Lasse de l'attente celle-ci s'était laissée courtisée par Yves LE ROUX qui la demanda en mariage en 1788. Une première publication des bans n'eut pas de suite, probablement à défaut de la pièce officielle du décès.

NOTRE HISTOIRE LOCALE

Jeanne LE DIASCORN demanda alors le divorce devant le juge de paix, prétextant que son mari l'avait abandonnée depuis 12 ans. La marine, elle aussi l'avait abandonnée : incapable de reconnaître par négligence la mort de Guy CRIQUET elle avait privé pendant 12 ans Jeanne LE DIASCORN et sa fille des secours dûs aux familles de marins morts pour le Roi et la FRANCE.

Finalement Yves LE ROUX épousa la veuve de Guy CRIQUET mais il périt sur les vaisseaux de l'Empire à la bataille de SANTO-DOMINGO en 1806.

On l'a vu précédemment, le recteur J. LOËDON a joué un rôle considérable dans le canton. Partisan acharné de la Révolution par conviction sans doute plus que par opportunisme il était considéré par les membres du district de QUIMPER comme "un visionnaire et un rêveur", mais il s'en défendait.

Regrettant les "troubles inséparables des révolutions" mais aussi le manque d'autorité du pouvoir central, la mauvaise volonté des administrateurs locaux à appliquer la loi, il porta un jugement prémonitorie dès 1798 sur l'avenir du Directoire et de la Révolution en disant : "jamais un état ne fut plus voisin de sa chute que dans un pareil système". On connaît la suite, en 1799 par le coup d'état du 18 brumaire, BONAPARTE confisqua la Révolution.

La signature en 1801 d'un Concordat entre le Premier Consul et le Pape aboutit à la réconciliation des deux églises. G. LE SENER prêtre réfractaire rentra d'émigration et devint recteur de FOUESNANT. Le canton de PLOMEUR fut supprimé comme la fonction de commissaire du Pouvoir ; J. LOËDON fut nommé recteur de SAINT-JEAN TROLIMON. Il rétracta son serment, semble-t-il une nouvelle fois.

Certains émigrés ne rentrèrent pas comme le baron de PONT-L'ABBÉ, Jean de BAUDE, disparu en ANGLETERRE, et J. de DERVAL seigneur de KERGOZ, fusillé. Les acquéreurs de leurs biens n'eurent pas à craindre de les rendre. Quelques laboureurs du GUILVINEC au patrimoine foncier agrandi, profitèrent donc ainsi du passage de la Révolution. Les autres habitants se contentèrent souvent des principes.

La guerre sur mer se prolongeant durant tout l'Empire, les marins du GUILVINEC continuèrent de chasser l'Anglais ou de mourir dans ses prisons.

Signe des temps nouveaux, Hyppolyte Aléno de ST-ALOUARN, officier de cavalerie émigré, fut nommé maire de PLOMEUR vers 1810, quelques années après son retour.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives départementales de Quimper, principalement liasses 121 L 1 à 10 et 10 L 121
- Archives de la Marine à Brest, Matricule 3P 3/11
- Archives départementales de Vannes sur l'affaire de Quiberon
- Origine et Histoire des Bigoudens, J. Cornou et P.R. Giot.
- Les pêcheurs de l'An II, Serge Duigou
- Les vrais martyrs de Quiberon, Chanoine Le Garrec
- Les cahiers de doléances, J. Savina
- La Révolution à Pont-l'Abbé, Alain Signor
- Remerciements à Jean-Paul Péron, professeur à Pont-l'Abbé ; Y. Tanneau ; M. Le Roy ; Y. Le Tureau ; J.C. Tanneau et au Chanoine Le Floch directeur des archives de l'Evêché.
- Les photographies sont de Lili Carval.



PLOMEUR et TREFFIAGAT au 18^e siècle, carte de Cassini, commencée en 1747, noter le corps de garde (C de Gde) au Guiltinec.